

Introduction

Deux époques, une région

« Je ne jette jamais mes regards sur la chaîne lointaine du Jura, nivelé à l'horizon comme une falaise de l'éther au-dessous de la pyramide de granit rose du mont Blanc, sans me reporter en esprit dans la vallée de Saint-Claude, dans la forêt du Fresnoy vendue pour un morceau de pain par mon père, et qui fait aujourd'hui l'opulence de cinq ou six familles à millions de capital ; dans les décombres des châteaux de Pradt, de Villars, des Amorandes, et dans les nombreuses fermes de ces montagnes, où le lait des vaches coule comme des rigoles d'écume dans les fromageries des Sapins, sans me dire avec amertume : Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine ? Pourquoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne ? »¹

Ainsi s'exprimait, en 1862, Alphonse de Lamartine.

Avec un trisaïeul grand-juge de la Terre de Saint-Claude, un autre fondateur d'importantes forges à Morez, et un arrière-grand-père conseiller au parlement de Besançon, le poète avait pour le moins des racines profondes en Franche-Comté. Il n'en demeure pas moins que lorsqu'il visita le Jura en 1815, il ne restait des propriétés fort étendues que sa famille y avait possédées que matière à nostalgie :

« Nous y avions des fermes dont je voyais, dans mon enfance, les bons fermiers nous apporter à Mâcon le miel et le beurre salé, simples revenus de ces terres »².

Il nous donne les raisons de cet abandon :

« La forêt du Fresnoy, dont les sapins montaient de Saint-Claude à Saint-Cergues, qui vaudrait aujourd'hui plusieurs millions, et que j'ai vu vendre, dans ma première enfance, une soixantaine de mille francs, à un ancien fermier, par dégoût de quelques lieues de distance pour aller l'administrer »³.

Les questions soulevées par la lecture de ces quelques lignes résument la problématique qui va être la nôtre : le cas présenté par la famille maternelle de Lamartine constitue-t-il une généralité ou une exception ? Concerne-t-il la propriété nobiliaire uniquement, ou bien également la propriété bourgeoise ? Si de telles situations apparaissent comme

1. Alphonse de LAMARTINE, *Cours familier de littérature*, Paris, 1862, 76^e entretien, pp. 191-194.

2. Alphonse de LAMARTINE, *Mémoires de Jeunesse*, Paris, Tallandier, 1980, p. 210.

3. *Ibid.*, p. 17.

fréquentes dans les plateaux et la montagne du Jura, quels en sont les facteurs ? Ces facteurs, s'il est possible de les identifier, ont-ils pu jouer ailleurs en France, par exemple dans les autres régions de montagne ? Ont-ils un lien avec la Révolution française, qui les aurait créés ou favorisés ? Nous retrouvons bien sûr ici les préoccupations de Gérard Béaur, évoquant trois hypothèses concurrentes quant à l'impact exact de l'épisode révolutionnaire sur la propriété nobiliaire : simple parenthèse marquée par une expropriation ponctuelle, point de départ d'un déclin séculaire, ou prolongation et amplification d'une évolution déjà en cours⁴ ?

On aimerait alors trouver des accents lamartiniens pour conclure qu'en définitive, notre objectif est bien d'analyser l'évolution de la société à travers l'empreinte qu'elle a laissée sur la terre – en l'occurrence, celle du Jura.

La période étudiée

Pourquoi, tout d'abord, avoir choisi les dates de 1750 et de 1830 ?

C'est à notre professeur, Jean-François Solnon, que nous devons d'avoir retenu 1750 comme point de départ de notre étude – alors que nous nous apprêtons à la faire débiter à la vente des biens nationaux. À l'époque – c'était il y a plus de dix ans – la période retenue était inhabituelle⁵.

L'inscription d'un tel sujet dans une durée longue apparaît bien sûr comme une nécessité, soulignée par exemple par Jean-Marc Moriceau⁶. Elle permet en particulier de relativiser les incidents de parcours, quelles que soient leur brutalité et leur ampleur. Reste sans doute à justifier le choix précis de cette période – puisque après tout, la période antérieure, marquée par exemple par l'impact foncier des guerres du début du XVII^e siècle dans notre région, ou celle qui a suivi 1830, qui a vu à n'en pas douter un vaste accaparement des terres par la paysannerie, et à la documentation très riche, auraient pu présenter un intérêt tout aussi grand.

Mais notre point de départ était la période révolutionnaire, et plus précisément la vente des biens nationaux, à laquelle nous avons consacré notre DEA. Il a donc semblé logique d'étendre cette période dans des proportions comparables *avant et après 1790* ; comme 1830 correspond

4. Gérard BÉAUR, « La noblesse et l'immobilier : le cas d'Aix-en-Provence entre 1770 et 1810 », dans C.-I. Brelot [dir.], *Noblesses et villes*, Tours, 1995, p. 83.

5. On sait que depuis lors elle a été retenue par d'autres travaux, voir par exemple Fabrice BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

6. Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Ile-de-France XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1994.

grosso modo à l'établissement des matrices du cadastre, voici qui justifiait opportunément, a posteriori, le choix de 1750 comme point de départ !

Une fois ces repères fixés, les deux dates retenues voient se multiplier les arguments favorables : 1830, outre la confection du cadastre (la période de réalisation des documents utilisés ici s'étend en réalité de 1819 à 1834), a connu également un changement politique majeur non sans résonances sociales ; 1750 correspond à la création sous la houlette du contrôleur général des finances Machault d'Arnouville des vingtièmes qui, à la différence de l'imposition ordinaire (nom de la taille en Franche-Comté), allaient prendre pour assiette l'ensemble des revenus des différentes catégories sociales, d'où la nécessité de nouvelles enquêtes sur les biens des individus et des communautés – et il convient de souligner que, plus généralement, ce milieu du XVIII^e siècle correspond à une étape intuitive importante pour tout chercheur, celle d'une multiplication des documents disponibles.

L'évolution de la structure foncière sur la longue durée

L'évolution de la structure foncière de la France à l'époque moderne a déjà suscité de nombreuses études, sans bien entendu que l'on puisse en tirer des conclusions générales, tant divergent les périodes couvertes, les documents disponibles dans les différentes régions, et les approches mises en œuvre.

Précisons tout d'abord la problématique : il ne s'agit pas, bien entendu, de dater l'apparition de la propriété foncière citadine, aussi ancienne sans doute que les villes elles-mêmes – elle existait déjà depuis longtemps à l'époque romaine, lorsque Pline le Jeune déclarait que « La plus grande partie de mon bien est en terres : j'ai pourtant quelque argent qui roule dans le commerce »⁷. Son émergence tardive dans le Haut-Jura a certes été signalée récemment par Vincent Corriol⁸, mais elle relève d'une problématique différente et purement locale. Il ne s'agit pas non plus d'établir l'importance de la propriété paysanne dès l'Ancien Régime,

7. PLINE LE JEUNE, *Lettres*, livre III, XIX, traduction de Sacy et Pierrot, Paris, Pancoucke, 1826, p. 239 ; autre exemple, livre II, lettre I, p. 85 : « nous étions du même pays ; nos villes natales étaient voisines ; nos terres et nos propriétés se touchaient ». On trouverait sans peine des traces de ce type de propriétés à des périodes bien antérieures encore.

8. Vincent CORRIOL, *Les Serfs de Saint-Claude. Étude sur la condition servile au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009, p. 315 : « Les premiers signes de l'intérêt des bourgeois de Saint-Claude pour la terre se manifestent dès les années 1340-1350 ».

déjà soulignée par Tocqueville, lecteur d'Arthur Young⁹, et maintes fois rappelée depuis lors. Il s'agit, en revanche, d'examiner les flux et reflux successifs des propriétés bourgeoise et nobiliaire à l'époque moderne.

Sur le début de cette période tout d'abord, il semble bien qu'un consensus existe. À partir de la fin du XV^e siècle, l'apparition d'un monde neuf consécutif aux ravages de la Guerre de Cent Ans a provoqué une progression sur le terrain de cette catégorie montante qu'était la bourgeoisie urbaine. C'est ainsi aux environs de 1480 que Marc Bloch faisait remonter le début d'une progression foncière générale de la bourgeoisie, aux dépens de la paysannerie¹⁰. Dans la Haute-Marne, Jean-Jacques Clère a évoqué une réaction féodale commençant au XVI^e siècle, correspondant à une « reconstruction du domaine terrien laminé par la dépression des XIV^e et XV^e siècles », laquelle reconstruction, « tout comme la percée concomitante de la bourgeoisie, s'effectue au détriment du monde paysan »¹¹. En Franche-Comté même, Lucien Febvre a montré au XVI^e siècle cette offensive bourgeoise en pleine action :

« Au milieu du siècle, en Comté, à la faveur des années mauvaises, des guerres, des passages incessants de troupes, c'est une immense opération de dessaisissement, d'expropriation des petits propriétaires paysans par les bourgeois des villes qui s'accomplit – tout un transport en bloc, préparé de longue date, soudain réalisé, des champs, des vignes, des prés aux mains des gens de loi, des gens d'affaires et des marchands »¹².

Tous ces constats vont donc dans le sens d'une progression de la propriété bourgeoise aux XV^e et XVI^e siècles.

Ce mouvement s'est-il poursuivi au siècle suivant, marqué en Franche-Comté par la Guerre de Dix Ans (1636-1644) et ses terribles conséquences, puis par l'annexion à la France en 1678 ? S'il est difficile de conclure sans avoir recours à des enquêtes à grande échelle, nous avons pu observer, sur un exemple précis¹³, que le rassemblement de terres opéré par une famille de Saint-Claude à partir du début du XVI^e siècle s'était poursuivi jusqu'à la fin du XVII^e, période semblant correspondre à l'apogée d'une certaine forme de bourgeoisie urbaine. Il

9. Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, in *Œuvres complètes*, Paris, Michel Lévy frères, 1864-1866, t. IV, p. 38 : « C'est donc suivre une erreur commune que de croire que la division de la propriété foncière date en France de la Révolution ; le fait est bien plus vieux qu'elle ».

10. Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 180.

11. Jean-Jacques CLÈRE, *Les Paysans de la Haute-Marne et la Révolution française*, Paris, Éd. du CTHS, 1988, p. 144.

12. Lucien FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris, Flammarion, 1970, p. 158.

13. Arnaud VENDRYES, « La grange du Lac d'Antre à travers les archives », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 2008*, pp. 207-227.

convient toutefois de remarquer que les rares actes conservés de cette époque ne permettaient guère de qualifier les vendeurs et qu'il serait sans doute trop rapide de les rattacher d'office à la paysannerie – en tout état de cause, ils résidaient en général dans des agglomérations de plus faible étendue que celles où habitaient les acquéreurs. Ceci nous permettrait, avec toute la prudence qui s'impose, de considérer que ces progrès de l'emprise foncière de la bourgeoisie urbaine se sont poursuivis au XVII^e siècle.

Lorsque l'on aborde maintenant le dernier siècle de l'Ancien Régime et toute la période qui a entouré la Révolution, les opinions divergent. Non, il est vrai, sur l'évolution de la propriété nobiliaire prise isolément, dont la régression semble évidente partout, mais bien sur celle de la propriété bourgeoise : a-t-elle progressé ou régressé face à l'emprise foncière de la paysannerie ? Sachant que bien entendu se profile derrière cette interrogation une autre question, aussi importante peut-être et sur laquelle nous reviendrons : faut-il forcément séparer propriétés bourgeoise et nobiliaire, et cette distinction, sociale et fiscale certes, a-t-elle réellement un sens, là où l'opposition entre faire-valoir direct et indirect est sans doute bien plus importante – et lorsqu'on tient compte du fait que la noblesse de robe est avant tout la fille de la bourgeoisie urbaine, ce qui prend tout son sens sur le terrain, à la faveur des transmissions patrimoniales ?

Beaucoup d'historiens considèrent qu'il a fallu attendre la Révolution pour voir s'inverser une tendance à la progression de la propriété bourgeoise aux dépens de la propriété paysanne : le XVIII^e siècle serait donc marqué par une dernière avancée de la bourgeoisie. En 1895, Georges d'Avenel considérait ainsi que le mouvement ascensionnel de la grande propriété s'était interrompu avec la Révolution¹⁴. Plusieurs études régionales signalent de nouveaux progrès de la propriété bourgeoise. Dans le Pays de Caux, Guy Lemarchand évoque « avec une forte probabilité, l'hypothèse d'une baisse de la propriété paysanne » au XVIII^e siècle ; selon lui, « on peut penser que c'est aux dépens de la paysannerie que la bourgeoisie a renforcé son emprise sur le sol »¹⁵. Jean-Pierre Poussou a émis des hypothèses générales sur l'évolution de la structure foncière dans le Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle :

« Le fait nouveau – encore qu'il y ait eu sans aucun doute déjà des périodes de pulvérisation de la propriété – est que la situation du paysan quant à la

14. Georges d'AVENEL, *La fortune privée à travers sept siècles*, Paris, Armand Colin, 1895, p. 269.

15. Guy LEMARCHAND, *La fin du féodalisme dans le Pays de Caux*, Paris, Éd. CTHS, 1989, p. 345.

propriété de la terre, loin de s'améliorer au cours du XVIII^e siècle, s'aggrave »¹⁶.

Pour Georges Frêche, dans le Toulousain,

« la part du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie déjà très importante sous Louis XIV a crû au cours du siècle. Une nouvelle répartition dans le sens d'une extension des grandes propriétés aux dépens des petites et surtout des moyennes s'effectue souvent au sein même de la noblesse et de la bourgeoisie »¹⁷.

Pour d'autres, au contraire, le mouvement ascensionnel de la grande propriété s'est interrompu dès le milieu du XVIII^e siècle. Cette chronologie avait déjà été privilégiée par Ivan Loutchisky¹⁸ et Georges Lefebvre¹⁹. Gérard Béaur a démontré, quant à lui, que dans la Beauce, sur la période 1761-1790, l'emprise paysanne sur la terre s'était globalement accrue, avec un solde positif aussi bien en nombre de transactions qu'en montants²⁰. Dans la région de Vernon, Fabrice Boudjaaba est récemment parvenu à des conclusions semblables :

« D'une manière générale, la période 1750-1830, et en particulier la fin de l'Ancien Régime, est très favorable au monde paysan, notamment aux cultivateurs qui par la voie marchande arrondissent leur patrimoine aux dépens des élites traditionnelles et en particulier de la noblesse et de la bourgeoisie »²¹.

Pour certains, enfin, la progression de l'emprise foncière de la bourgeoisie ne s'est interrompue qu'à la fin du XIX^e siècle. C'est ce qu'a montré, par exemple, Henri Gerest dans la plaine du Forez : dépossession progressive de la paysannerie amorcée dès la fin du XV^e siècle, remplacement de la noblesse par la bourgeoisie comme catégorie sociale foncièrement dominante à partir de la période révolutionnaire, et reconquête paysanne à partir de 1880 seulement²².

Faut-il toutefois nécessairement opposer ces différents points de vue ? En effet, pourquoi faudrait-il obligatoirement envisager une évolution uniforme dans les différentes régions ? Ne pourrait-on, au contraire,

16. Jean-Pierre POUSSOU, *Bordeaux et le sud-ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éd. EHESS, 1983, p. 295.

17. Georges FRÊCHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*, Paris, Cujas, 1974, p. 162.

18. Yvan LOUTCHISKY, *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux*, Paris, Champion, 1913, p. 145.

19. Georges LEFEBVRE, « Répartition de la propriété et de l'exploitation foncières à la fin de l'Ancien Régime », *Études sur la Révolution française*, Paris, PUF, 1954, p. 205.

20. Gérard BÉAUR, *Le marché foncier à la veille de la Révolution*, Paris, Éd. EHESS, 1984.

21. Fabrice BOUDJAABA, *op. cit.*, p. 178.

22. Henri GEREST, *Ainsi coule le sang de la terre. Les hommes et la terre en Forez, XVIII^e-XX^e siècles*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

attribuer une partie des débats qui viennent d'être évoqués à une trop grande rareté d'analyses régionales ?

Il semble en effet, tout bien pesé, que l'on puisse distinguer deux sortes de régions : les plus riches au plan agricole, souvent situées autour des grandes villes, dans lesquelles il semble bien que la propriété bourgeoise, déjà prédominante vers 1750, n'a fait que s'accroître ; et au contraire des régions reculées, plus pauvres, au sol plus ingrat (parmi lesquelles on peut bien sûr ranger les zones de montagne), où la propriété paysanne, déjà fortement enracinée, a encore progressé.

Ce contraste a été souligné en Auvergne par Abel Poitrineau :

« Alors que dans les pays d'important élevage bovin, tels que les Monts Dore ou le Cézalier, il semble que la moyenne propriété tende à se renforcer pendant le XVIII^e siècle, ailleurs, et surtout en Limagne, c'est un mouvement inverse de concentration des biens fonds aux mains d'une minorité de coqs de villages et de bourgeois d'appartenances diverses qui se développait »²³.

Georges Frêche, dans son étude sur le Midi toulousain, a introduit des nuances du même type entre différentes zones géographiques :

« C'est dans ces zones où leur influence est déjà établie dès le début du règne de Louis XIV que les notables accroîtront encore leurs domaines au XVIII^e siècle. Avec les années 1720-1740 commence le début de la grande conquête du sol par les notables... la propriété paysanne est généralement en recul dans toute la région, au mieux elle reste stationnaire »

et ailleurs :

« De 1730 à 1790 et au delà s'est développée dans un milieu déjà préparé depuis le Moyen Âge l'irrésistible poussée de la grande propriété aux mains des notables dans toutes les zones qui favorisaient au maximum l'essor de la rente foncière »²⁴,

ce qui laisse supposer que des situations inverses ont pu se produire. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut replacer le constat fait par Henri Gerest : la région qu'il dépeint est la *plaine* du Forez, où il note par exemple dès le début du XIX^e siècle l'intervention d'investisseurs lyonnais, et dont il signale qu'elle est bénéficiaire de ce qu'il nomme le *syndrome d'Urfé* :

« affectés par le syndrome d'Urfé, plusieurs familles de grands propriétaires établies sur les hauteurs dominant la plaine se sont laissées attirer vers le bas pays, y ont acheté des terres, entraînant de ce fait le glissement vers le bas du centre de gravité de leur patrimoine foncier »²⁵.

23. Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle*, Aurillac, Imprimerie moderne, 1966, p. 737.

24. G. FRÊCHE, *op. cit.*, pp. 154 et 206.

25. H. GEREST, *op. cit.*, pp. 47 et 53.

Dans des régions rurales éloignées des grandes villes, comme la Haute-Marne de Jean-Jacques Clère²⁶, ou le pays de Foix et la vallée de l'Ariège de Patrice Poujade²⁷, c'est bien la paysannerie qui semble inscrire dans la durée la progression de son emprise foncière.

Disposons-nous, dans des zones plus proches, d'éclairages sur le sens général de l'évolution foncière au cours de cette période ? L'abbé Narbey, dans son ouvrage sur les hautes montagnes du Doubs, signalait que « partout les laboureurs conquéraient le sol sur les seigneurs et les nobles, dont la fortune allait toujours décroissant »²⁸. Plus au sud cette fois, dans le Jura méridional (appartenant au département de l'Ain), René Lebeau a rencontré une paysannerie dont l'emprise foncière, importante et ancienne, ne semble pas avoir reculé au cours de cette période²⁹.

Il semble donc que l'on puisse avancer l'hypothèse qu'il y a eu, dans certains secteurs, une avancée de la propriété paysanne, dès 1750, sinon avant. Ces secteurs semblent être pour l'essentiel des zones de montagnes, ou tout au moins des secteurs reculés, à l'urbanisation réduite, où la rentabilité des placements fonciers est particulièrement faible.

À la croisée de plusieurs bibliographies

Une problématique particulière à un travail qui a pour cadre la durée longue est qu'il s'inscrit, non dans une seule, mais dans plusieurs orientations bibliographiques qui envisageront en général la structure foncière, soit de façon statique, soit de façon cinématique, et se concentreront sur telle ou telle période ou tel type de biens, en ayant recours à des sources différentes.

Pour commencer par les aspects statiques, cela fait bien longtemps que le *cadastre* sert de point de repère à de nombreux historiens. Depuis les travaux publiés en 1957 par Robert Laurent sur la Côte d'Or, et en 1963 par Philippe Vigier sur la région alpine, l'intérêt de l'utilisation des matrices cadastrales pour l'analyse de la structure foncière n'est plus à démontrer. Le cadastre permet en effet, à lui tout seul, d'établir une vision de la répartition des sols. Toutes les données sont là : il reste à

26. J.-J. CLÈRE, *op. cit.*, pp. 311-312.

27. Patrice POUJADE, « Les paysans et la terre dans le pays de Foix et la vallée de l'Ariège au XVIII^e siècle », in Jean-Luc LAFFONT [dir.], *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, p. 87.

28. C. NARBÉY, *Les hautes montagnes du Doubs* (1868), Paris, Le Livre d'Histoire, 2005, p. 312.

29. René LEBEAU, *La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional*, Trévoux, 1955, pp. 164 et 183 ; toutefois, pp. 205-210, l'auteur considère que la période consécutive à la vente des biens nationaux fut également favorable dans certaines régions aux achats de la bourgeoisie.

définir les modes de traitement permettant d'en faire une synthèse utilisable. La démarche suivie par Jean-Claude Farcy dans son étude sur la Beauce en est une illustration exemplaire³⁰. En Franche-Comté, les travaux de Jean-Luc Mayaud sur le département du Doubs (comparable au Jura à bien des égards), ceux de Claude-Isabelle BreLOT sur les propriétés foncières de la noblesse au niveau de la province entière ont utilisé les matrices cadastrales ; ils ont permis d'établir une vision précise de la grande propriété. Le cadastre peut également être mis à contribution pour l'étude cinématique de la propriété (c'est ce qu'a fait, par exemple, Claude-Isabelle BreLOT dans le canton de Quingey) – mais après 1830 bien sûr.

Aspects statiques à nouveau, mais concernant cette fois l'Ancien Régime : une nouvelle bibliographie s'offre à nous. Pour n'en citer que deux exemples, Pierre Goubert a ainsi utilisé des plans-terriers de la fin du XVII^e siècle et une enquête d'intendance de 1717 pour son analyse du Beauvaisis³¹ ; et, plus récemment, Philippe Jarnoux a eu recours aux déclarations et aux rôles du Vingtième pour étudier la structure foncière de la région de Rennes au XVIII^e siècle³². On se trouve bien entendu ici en face de difficultés accrues, les analyses régionales dépendant de la nature des documents disponibles localement (les régimes fiscaux peuvent varier d'une province à l'autre, opposant par exemple tailles *réelle* et *personnelle*), et de leur conservation.

Pour ce qui concerne maintenant les aspects dynamiques, on évoquera bien sûr en premier lieu la riche bibliographie relative aux biens nationaux, dont les premiers monuments datent aujourd'hui de plus d'un siècle, avec ses grands noms (Marcel Marion, Ivan Loutchisky, Georges Lefebvre, Paul Bois, Roland Marx...). Une très importante synthèse de ces travaux a été faite récemment par Bernard Bodinier et Eric Teyssier : *L'événement le plus important de la Révolution, la vente des biens nationaux* (2000). Cet ouvrage recensait à la date de 1996 environ

30. Jean-Claude FARCY, *Les paysans beaucerons au XIX^e siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1988.

31. Pierre GOUBERT, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle. Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, Flammarion, 1968, pp. 180-183. L'auteur a utilisé trois plans-terriers levés entre 1672 et 1680, et une enquête menée en 1717, donnant la répartition du sol de 38 paroisses entre l'Église, la noblesse, les « privilégiés et exempts », les taillables, et les terres vaines et vagues.

32. Philippe JARNOUX, *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 1996, pp. 25-30.

850 titres, relatifs à 226 districts sur 562 pour les biens de première origine, et 150 pour la seconde³³.

L'histoire des biens communaux bénéficie depuis 1998 d'une synthèse essentielle due à Nadine Vivier³⁴. Les études régionales portant sur ce sujet restent néanmoins assez rares.

Les ventes volontaires ont fait l'objet de plusieurs études reposant, en général, sur l'exploitation des registres d'enregistrement, la plupart des auteurs ayant conclu à l'impossibilité d'utiliser à grande échelle les actes notariés. On citera par exemple le travail, remontant à 1969, de Jean Sentou sur le marché immobilier toulousain sous la Révolution³⁵, l'étude de Gérard Béaur sur la Beauce³⁶, ou celle plus récente de Fabrice Boudjaaba sur la région de Vernon³⁷.

À ces différents axes bibliographiques qui portent sur la structure foncière s'en ajoute un autre relatif quant à lui à la structure sociale. Dans ce domaine, nous citerons par exemple les travaux d'Adeline Daumard sur la bourgeoisie parisienne³⁸, ou ceux de Jean-Pierre Poussou sur la région bordelaise³⁹. À cet égard, la Franche-Comté bénéficie de plusieurs travaux d'envergure, consacrés à des catégories sociales spécifiques : ceux de Maurice Gresset sur le monde judiciaire bisontin⁴⁰, de Jean-François Solnon sur les secrétaires du roi à Besançon⁴¹, de Colette Brossault sur les intendants de Franche-Comté⁴², de Roger Humbert sur le monde de la finance⁴³, et de Claude-Isabelle Brelot déjà cités sur la noblesse franc-

33. Bernard BODINIER et Éric TEYSSIER, *L'événement le plus important de la Révolution, la vente des biens nationaux (1789-1867), en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, 2000, pp. 15-16.

34. Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale : les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

35. Jean SENTOU, *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution (1789-1799). Essai d'histoire statistique*, Toulouse, Privat, 1969. L'auteur a dépouillé pour la période allant de 1791 à l'an VIII les 145 registres de mutations par décès de la Haute-Garonne et les 104 registres d'actes civils publics du bureau de Toulouse.

36. G. BÉAUR, *Le marché foncier*, *op. cit.* L'auteur a utilisé les registres du contrôle des actes.

37. F. BOUDJAABA, *op. cit.*

38. Adeline DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel, 1996. L'auteur a utilisé en particulier les registres parisiens des mutations par décès pour les années 1820 et 1847, et, parmi les archives notariales, les contrats de mariage, inventaires après décès, liquidations et testaments.

39. J.-P. POUSSOU, *op. cit.*

40. Maurice GRESSET, *Gens de justice à Besançon, 1674-1789*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 2 vol.

41. Jean-François SOLNON, *215 bourgeois gentilshommes au XVIII^e siècle : les secrétaires du roi à Besançon*, Besançon, PUFC, 1980.

42. Colette BROSSAULT, *Les intendants de Franche-Comté 1674-1790*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999.

43. Roger HUMBERT, *Institutions et gens de finance en Franche-Comté (1674-1790)*, Besançon, PUFC, 1996.

comtoise. Colette Merlin a quant à elle publié deux ouvrages sur la société rurale d'Ancien Régime dans la Petite Montagne, qui appartient à la région étudiée⁴⁴. Dans la Bourgogne voisine, le travail de Christine Lamarre sur les petites villes entrait également dans le cadre de nos préoccupations⁴⁵.

Nous espérons qu'on ne nous en voudra pas d'ignorer certains travaux, en particulier récents, et spécialisés sur l'un ou l'autre de ces sujets : la multiplicité de ces axes bibliographiques en a rendu parfois le suivi complexe, en particulier pour la période allant de la rédaction proprement dite de notre thèse à la mise en forme du présent ouvrage.

Dans la plupart des domaines bibliographiques, le département du Jura fait figure de parent pauvre. Par exemple, au sujet de la vente des biens nationaux, Bernard Bodinier et Eric Teyssier ne recensent guère qu'une seule analyse portant sur le district de Dole⁴⁶ – encore est-elle assez brève. Pour ce qui concerne la vente des biens communaux suivant la loi de 1813, le Jura forme une zone blanche sur la carte de France⁴⁷. Le cadastre jurassien a été en revanche utilisé par Claude-Isabelle BreLOT, pour l'analyse du patrimoine nobiliaire⁴⁸ ; dans des régions voisines, il a également été mis à profit par René Lebeau pour ce qui concerne le Jura méridional (situé dans le département de l'Ain)⁴⁹, par Jean-Luc Mayaud dans le département du Doubs⁵⁰. La récente publication de Vincent Corriol consacrée à la Terre de Saint-Claude au Moyen Âge⁵¹ jouera pour nous un rôle particulier, car certains de nos constats formeront comme des échos aux siens, à plusieurs siècles de distance.

44. Colette MERLIN, *Ceux des villages. La société rurale de la Petite Montagne jurassienne à la veille de la Révolution*, Besançon, PUFC, 1994 ; *Le Pain de mêlée. Campagnes jurassiennes dans l'ancienne France*, Bourg-en-Bresse, La Taillanderie, 1994.

45. Christine LAMARRE, *Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle : le cas bourguignon*, Dijon, EUD, 1993.

46. Annie GAY, « Les acquéreurs de biens nationaux à Dole », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 1990*, pp. 229-242.

47. Voir en particulier la carte produite par Nadine VIVIER, *op. cit.*, p. 207. Le département du Jura est marqué d'un point d'interrogation.

48. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, PUFC, 1992.

49. R. LEBEAU, *op. cit.*

50. Jean-Luc MAYAUD, *Les paysans du Doubs au temps de Courbet*, Besançon, PUFC, 1979 ; *Les secondes républiques du Doubs*, Besançon, PUFC, 1986.

51. Vincent CORRIOL, *op. cit.*

Méthode et démarche

On pourra s'étonner, parmi les problématiques à nos yeux essentielles, de voir évoquer celles qui touchent à la méthode proprement dite.

L'usage intensif de l'informatique en matière d'études foncières ou sociales n'est certes pas une nouveauté. En 1969, Jean Sentou évoquait déjà les cartes perforées qu'il avait mis à contribution, et la limite des 80 colonnes chiffrées avec laquelle il avait dû jouer⁵². Il est clair que depuis lors les systèmes informatiques ont connu de nombreux progrès, les rendant d'accès plus facile et repoussant sans cesse leurs limites volumétriques.

À notre tour nous avons bien entendu eu recours à des outils informatiques puissants, reposant essentiellement sur des bases de données relationnelles permettant de rattacher, par exemple, une table des cases matricielles à une autre consacrée aux individus, facilitant le regroupement des biens par propriétaire.

Dans ce domaine, la règle qui nous semble la plus importante, et qui paraît aller de soi, est de toujours distinguer la donnée d'origine, issue des dépouillements et qui doit impérativement être conservée telle quelle, de sa codification, qui permet quant à elle regroupements et analyses. Le recueil des données doit être impérativement distingué de leur qualification. Le recueil est objectif, la qualification, nécessairement subjective. Il faut, dans l'organisation des tables, laisser la possibilité de revenir sur les regroupements et les critères d'analyse.

Mais ce n'est pas à proprement parler sur l'usage de ces outils que nous souhaiterions insister, mais sur la démarche d'analyse, issue du contrôle de gestion, que nous avons suivie. L'utilisation des données chiffrées nous semble en effet devoir s'inscrire dans certaines règles précises. La plus importante consiste à aller systématiquement *du général au particulier*, c'est-à-dire à ne jamais mener une analyse, si complète soit-elle, d'un sous-ensemble avant de nous être assuré de ce en quoi consiste ce qui n'est pas compris dans ce sous-ensemble. À titre d'illustration, il est impossible pour nous d'analyser le domaine agricole si nous ne connaissons pas, également, l'étendue des forêts et celle des pâtures, pour aboutir à une surface totale vérifiable.

C'est cette règle qui nous a amené au plan de présentation qui suit et qui pourra choquer certains lecteurs. En effet, il était indispensable, pour que les fondations de notre étude soient solides, de *commencer par le cadastre*, le seul document permettant de retrouver, tout simplement, la

52. Jean SENTOU, *Fortunes et groupes sociaux*, op. cit., p. 39.

surface totale d'une région, et donc de savoir que l'on justifie un « tout » avant d'en analyser certaines parties. Ceci était d'autant plus évident à nos yeux que la totalité des matrices cadastrales de notre région étaient disponibles. C'est parce que nous avons commencé par le cadastre que nous avons pu affronter sans crainte les documents d'Ancien Régime, qui couvrent des catégories de sols ou de propriétaires variables, et ne sont presque jamais disponibles pour l'ensemble des communautés. Aussi notre démarche sera-t-elle déductive et non chronologique : le cadastre d'abord, avec la représentation de la structure foncière vers 1830 ; puis les documents d'Ancien Régime, et une approche semblable vers 1750 ; enfin, l'analyse des mouvements de la propriété survenus entre ces deux dates, par grande famille, allant là encore du sûr (par exemple les ventes de biens nationaux, ou celle des biens des communes en 1813, pour lesquelles nous pouvons faire des calculs précis) au moins sûr : les ventes volontaires, pour lesquelles les sources sont lacunaires et imprécises quant aux surfaces.

Les possibilités offertes par des dépouillements de masse (et en particulier par celui, intégral, des cases matricielles) nous ont permis de nous affranchir définitivement de la séparation théorique entre petite, moyenne et grande propriétés chère aux enquêtes agricoles du XIX^e siècle, par exemple celle de 1866.

La nécessité de toujours saisir les situations dans leur globalité mène nécessairement à *estimer* les données manquantes, afin de revenir à l'ensemble des surfaces. La démarche estimative, qui n'a quasiment jamais à être mise en œuvre à propos du cadastre, est indispensable lorsque l'on aborde l'Ancien Régime, pour toutes les séries documentaires incomplètes – ce qui est le cas de la plupart d'entre elles. Le risque est bien entendu très important : mais savoir estimer ce que l'on ne peut pas compter est nécessaire.

Une autre règle consiste à essayer d'atteindre une comparabilité complète dans les séries de données, quelque soient l'époque et la région. Nous pouvions dans ce domaine agir sur les différentes époques concernant notre région, mais non certes sur les études portant sur d'autres régions, menées selon d'autres principes. Pour résumer notre point de vue, la vérité absolue, en matière de codification, n'existe pas ; par exemple, la notion de *bourgeoisie* est en réalité une notion subjective, et même la séparation *urbain / rural* peut apparaître comme telle. Mais les options prises doivent être fixes, et l'important est avant tout de pouvoir *comparer*.

En résumé, voici les principes que nous avons suivis : aller du général au particulier, s'assurer à chaque instant d'avoir une vision exhaustive de

la matière traitée avant de l'analyser, rendre les séries de données comparables même si les catégories et sous-totaux utilisés peuvent faire débat (car ils sont de toute façon subjectifs), estimer les données manquantes pour revenir, toujours, au total.

Notre étude commencera donc par l'analyse du cadastre, avec pour objectif principal la mise en évidence de la répartition du sol entre les différentes catégories de propriétaires vers 1830. Au-delà des données globales, cette répartition du sol devra tenir compte des natures de propriété au sens du cadastre, s'attachant à distinguer domaine agricole, pâturages communaux et forêts.

Nous mènerons ensuite, avec les mêmes outils informatiques, un travail comparable à partir des sources d'Ancien Régime. Le risque couru est ici immense, puisqu'il faut aboutir à un degré de précision suffisant pour donner du sens à une analyse comparative, au terme d'un voyage à travers le temps de quatre-vingts années. Conformément à nos principes, il ne s'agira pas de broser un tableau, mais bien de conclure sur des chiffres. Nos outils informatiques seront mis à contribution, par des tris appropriés, afin de mettre en face de chaque source d'Ancien Régime l'extrait du cadastre correspondant (par sélection des communes, des natures de sols...), constituant ainsi des « pierres de Rosette ».

À ce stade nous pourrons faire un constat quant à l'évolution de la structure foncière, sur la durée de 80 ans retenue pour notre étude. Constat qui résultera donc de la mise en regard de deux situations établies à deux dates données.

Puis nous aborderons, dans une troisième partie, l'étude des évolutions survenues pendant ces 80 ans : quelle est la nature des transferts fonciers qui ont permis, au concret, à cette évolution de prendre forme ? Parmi eux, quel a été le rôle réel des grandes mesures foncières qui ont vu le jour sous la Révolution et l'Empire ? Quel a été, au contraire, l'impact des ventes volontaires effectuées entre 1750 et 1830 ? L'analyse de ces transferts permettra en outre de préciser les contours, au milieu du XVIII^e siècle, de certains biens fonciers sur lesquels les sources d'Ancien Régime n'étaient pas suffisamment précises (propriétés du clergé, des communes, forêts).

Il restera alors, dans une quatrième partie, à confronter les constats produits par ces différentes analyses pour formuler des hypothèses quant aux facteurs fondamentaux qui ont été à l'œuvre pendant la période étudiée, et qui justifient de l'évolution globale de la structure foncière de cette région.

La région étudiée

Les contraintes matérielles liées au dépouillement à grande échelle de plusieurs séries de documents nous ont mené à retenir pour cadre de notre étude une région d'étendue relativement restreinte : elle représente, *grosso modo*, le tiers sud de l'actuel département du Jura, soit 1 770 km² – plus précisément, deux des six districts révolutionnaires du Jura, ceux d'Orgelet et de Saint-Claude.

La carte administrative de 1790 permet de les situer.



carte 1. — Département du Jura : les districts en 1790

On pourra s'étonner du choix de ces structures administratives éphémères que furent les districts, qui n'existèrent en définitive que pendant six ans. Mais il était difficile d'imaginer de retenir les bailliages d'Ancien Régime pour une étude portant en partie sur le XIX^e siècle, et les limites départementales n'auraient plus été respectées ; quant aux arrondissements créés en l'an VIII, ils ne pouvaient être utilisés, puisque l'ancien district d'Orgelet fut alors rattaché à celui de Lons-le-Saunier.

À l'intérieur même de ces deux districts, le choix d'un maillage plus fin posait également problème. Fallait-il retenir les dix-huit cantons mis en place en 1790, lesquels présentaient l'avantage de s'inscrire parfaitement dans le cadre des districts ? On leur a préféré les dix cantons créés

en l'an X, structures beaucoup plus durables – elles sont restées à peu près inchangées jusqu'à nos jours. Mais ce choix entraînait d'autres difficultés : en effet, des modifications administratives mineures étaient intervenues, et il a fallu corriger les limites des cantons de Saint-Amour, de Clairvaux et de Saint-Laurent pour les inscrire parfaitement dans les anciens districts, donnant ainsi naissance à des « cantons fictifs », monstres administratifs certes, mais fort utiles dans le cadre de la présente étude ⁵³.



carte 2. — Cantons et « cantons fictifs » cadre de l'étude.

Aperçu de la région

À dire vrai, à l'époque qui nous intéresse, cette région ressemble à deux mondes collés côte à côte.

Les deux districts de 1790 ont en effet pris la place, à peu de choses près, de deux bailliages d'Ancien Régime. À peu de choses près, disons-nous, car la création du département s'est accompagnée de modifications territoriales mineures – certaines communautés du bailliage d'Orgelet ont par exemple été cédées au département de l'Ain (telle cette moitié de Coligny, naguère partagé entre deux provinces), alors que seize

53. Par rapport aux limites cantonales de 1830, les modifications suivantes ont été opérées pour constituer les « cantons fictifs » : Gravelouse (canton de Beaufort) a été rattachée au canton fictif de Saint-Amour, dont ont été au contraire exclues Chevreaux et Digna ; du canton fictif de Clairvaux ont été exclues les communes issues du canton de Doucier (Chevrotaine, Doucier, Fontenu, Le Frasnais, Marigny, Ménétrux-en-Joux, Saffloz, Songeson, Villard-sur-l'Ain) ; enfin, pour respecter les anciennes limites de la Terre de Saint-Claude, certaines communes ont été transférées du canton de Saint-Laurent à celui de Clairvaux : Denezières, Petites-Chiettes, Saugeot, La Frasnée, Saint-Maurice, Uxelles, La Chaux-du-Dombief et Crilla.

communautés situées autrefois dans la Bresse rejoignaient le district d'Orgelet.

Les deux bailliages d'Ancien Régime avaient des passés bien distincts. Il ne faudrait pas sous-estimer ce que l'on pourrait appeler, à cette époque, un « chauvinisme de bailliage ». Une illustration parmi d'autres : en 1835, le docteur Pyot, l'historien du canton de Clairvaux, évoque le rattachement à ce dernier d'une partie du canton voisin de Doucier. Il décrit alors

« cette agrégation communale, vicieuse d'abord, en ce que les divers éléments qui la composaient étaient étrangers, sans rapports entre eux, et qu'ils avaient en tout temps fait partie, les uns du bailliage d'Orgelet, les autres du bailliage de Poligny... »⁵⁴.

Vingt ans plus tard, Rousset, dont le *Dictionnaire* en six volumes sert encore souvent de référence, évoque le canton de Saint-Laurent (qui couvre le Grandvaux, autrefois partie de la Terre de Saint-Claude) et la région des Petites-Chiettes, issue du bailliage d'Orgelet :

« Sa circonscription primitive a été agrandie en 1817, par l'adjonction d'une grande partie du canton des Petites-Chiettes. Cette réunion a formé une agrégation hétérogène, dont le climat, la culture, les travaux, les goûts et les usages des habitants diffèrent entièrement »⁵⁵.

À l'est tout d'abord, se trouve donc sous l'Ancien Régime le bailliage de Saint-Claude, correspondant à la subdélégation du même nom : c'est la *Terre de Saint-Claude*, riche d'une histoire qui remonte au Moyen Âge, et qui possède d'ailleurs sa propre historiographie. Celle-ci remonte à 1562, date d'une première *histoire* œuvre du moine Du Saix ; elle est marquée par l'œuvre capitale de Dom Benoît, à la fin du XIX^e siècle, et sa vitalité a été démontrée tout récemment encore par les travaux d'historiens comme Michel Blondan et Vincent Corriol⁵⁶. Ce dernier a ainsi rappelé les grandes étapes de la fixation de ses limites, entre 1184 et 1232⁵⁷. Indépendante à l'origine, la Grande Judicature n'avait été rattachée judiciairement au Comté de Bourgogne qu'en 1436⁵⁸ ; subdivisée

54. Jean-Jacques-Richard PYOT, *Statistique du Canton de Clairvaux* (1835), Éd. du Bastion, 1988, p. 32.

55. Alphonse ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, Parnes-Chaumont, FERN, 1969, t. III, p. 382.

56. DU SAIX, *Histoire de la vénérable Abbaye et Couvent de Saint Oyan de Joux et de Saint Claude*, 1562 ; Dom P. BENOÎT, *Histoire de l'abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 2 vol., 1892 ; Michel BLONDAN, *Les bourgeois de Saint-Claude, XVI^e-XVII^e siècles*, Besançon, Cêtre, 2004 ; Vincent CORRIOL, *op. cit.*

57. Vincent CORRIOL, *op. cit.*, p. 56.

58. René LOCATELLI, « L'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux au milieu du XV^e siècle », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 1973-1974*, pp. 29-48. C'est une ordonnance de Philippe le Bon du 9 mars 1436 qui opéra le rattachement judiciaire de Saint-Claude au Comté de Bourgogne.

en trois *bâtys*, ceux de Moirans et du Grandvaux, enfin la *Grande Cellèrerie* autour de Saint-Claude, une part importante de sa population restait à la veille de la Révolution soumise à la *mainmorte*, « servitude qui affecte les personnes & les biens », suivant la définition de Dunod de Charnage⁵⁹. Évoquant Saint-Claude, *l'Almanach de Franche-Comté* pour 1754 rappelait la spécificité de son tribunal :

« Il y a aussi dans cette ville une justice particulière, dont les officiers sont à la nomination de M. l'Évêque ; elle n'est soumise à aucun des bailliages de la province, ressortissant directement au Parlement. On la nomme la Grande Judicature de Saint-Claude »⁶⁰.

Spécificité sensible même dans les séries d'archives : la série V/1 des Archives nationales, qui rassemble les lettres de provision d'office, ignore la Grande Judicature. La publication récente des travaux de Vincent Corriol permettra de donner une dimension historique à certains de nos constats en matière foncière.

À l'ouest maintenant, voici le bailliage d'Orgelet. Rien de spécifique dans son statut : il s'agit bien ici d'un bailliage franc-comtois en tous points égal aux autres, si l'on en excepte peut-être l'aspect franco-provençal de ses parlers, et ses villages à la caractéristique terminaison en *-ia*. Sa création remonterait à 1546⁶¹, même si l'identité plus ancienne de cette région, partie et peut-être centre du *pagus* carolingien d'Escuens dont certains ont signalé que le nom n'était pas sans rappeler celui des antiques Séquanais, ne fait aucun doute. Comme les autres bailliages franc-comtois, il fut conservé lors de l'annexion à la France de 1678, en voyant ses attributions réduites à un rôle judiciaire⁶². Ici aussi, le bailliage correspondait vers 1750 à une subdélégation : mais le sens de l'histoire ne fut pas favorable à cette dernière ; elle perdit une partie de ses communautés en 1762, lors de la création de la subdélégation de Saint-Amour, et fut finalement supprimée en 1779, son département se voyant rattaché à celui de Lons-le-Saunier. C'est, en définitive, la Révolution qui la ressuscitera en 1790 sous la forme d'un nouveau district, appelé il est vrai à un destin éphémère. Le bailliage d'Orgelet n'a jamais fait, à notre

59. François-Ignace DUNOD de CHARNAGE, *Traité de la Mainmorte et des retraits*, Dijon, de Fay, et Besançon, Charmet, 1733, p. 5.

60. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, 1754, p. 181.

61. Le bailliage royal d'Orgelet avait été érigé par Charles Quint le 22 mai 1546 ; supprimé par la suite, il fut rétabli par Philippe II le 4 novembre 1576. DROZ (*Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi*, Besançon, Daclin, 1760, p. 53) signale que c'est en 1586 que les lieutenants généraux furent rendus sédentaires et c'est donc de cette époque qu'il faut dater l'établissement définitif du tribunal à Orgelet.

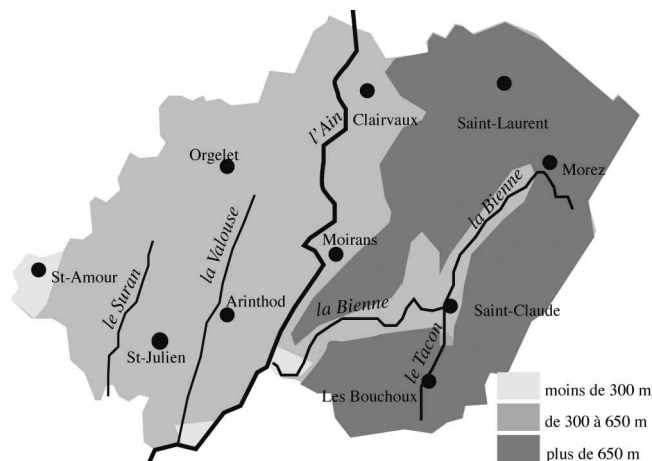
62. François VION-DELPHIN et François LASSUS, *Le bailliage de Quingey en 1789 : les cahiers de doléances*, Besançon, PUF, 1989, pp. 15-17.

connaissance, l'objet d'une étude globale ; il existe toutefois des travaux portant sur des secteurs géographiques plus restreints, comme ceux de Colette Merlin sur la Petite Montagne.

On verra plus loin l'intérêt qui consiste à réunir dans une étude commune les deux bailliages d'Orgelet et de Saint-Claude. Ceci permet, par exemple, de mieux cerner certaines particularités de ce dernier, distinguant celles qui tiennent à une histoire relativement récente et retraceable (la période étudiée par Vincent Corriol), et les traits communs aux deux bailliages, qui remontent quant à eux à un passé plus ou moins « immémorial » – en termes fonciers, la vraie limite passe beaucoup plus haut, elle coupe comme on le verra la Terre de Saint-Claude en deux. Pour donner un avant-goût de ces rapprochements entre les deux bailliages, signalons par exemple que la mainmorte n'est pas absente de celui d'Orgelet : en 1755, le subdélégué Varod de Largillay y dénombrait environ 500 feux mainmortables (soit un sur dix), répartis entre quinze communautés⁶³. De même, les toponymes gallo-romains du bailliage d'Orgelet et du bas de la Terre de Saint-Claude font contraste avec ceux du Haut Jura, caractéristiques des défrichements médiévaux.

Pour mémoire, on rappellera enfin que la carte administrative actuelle, pas plus que celle de 1830, ne correspondent à celle de 1790. Si les limites départementales sont restées fixes, il n'en va pas de même des circonscriptions de taille plus restreinte. Les six districts de 1790 furent supprimés par la constitution de l'an III, et remplacés par la loi du 28 pluviôse an VIII par quatre arrondissements (ce qui signa l'arrêt de mort d'Orgelet en tant que capitale administrative, tandis que Saint-Claude tirait son épingle du jeu jusqu'à nos jours, même si le tribunal d'arrondissement, lointain héritier de la Grande Judicature, vient de disparaître sous nos yeux). Les dix-huit cantons de 1790 se virent réduits à dix par l'arrêté du 7 brumaire an X. Enfin, les 271 communes de 1790, déjà moins nombreuses que les quelque 292 communautés du milieu du XVIII^e siècle, se trouvèrent réduites à 179 vers 1830, suite essentiellement à la grande vague de fusions de communes de la période 1821-1823.

63. La moitié des 39 feux de Beffia, 29 feux à Chambéria, 65 à Graye et Charnay, 39 à Croupet, les trois quarts des 43 feux de La Biolée, 40 feux à La Pérouse, 12 au Villard près de Gigny, 52 à Louvenne, 17 à Marangea, 34 à Messia, 24 à Monnetay, 25 à Montrevel, 43 à Morges, 28 à Moutonne, 45 à Plaisia.



carte 3. — Le sud du Jura, vision géographique.

Sur une étendue relativement limitée, notre région présente l'avantage de réunir les différents étages géographiques du département du Jura, voire de l'ancienne province de Franche-Comté. On y trouve en effet, d'ouest en est, plusieurs régions naturelles : le *Vignoble* tout d'abord, autour de la petite ville de Saint-Amour ; la *Petite Montagne*, qui appartient au Premier Plateau, avec Arinthod et Saint-Julien ; la *Combe d'Ain*, au nord, où se trouve en particulier Clairvaux ; le *Deuxième Plateau*, séparé du premier par la chaîne de l'*Euthe* ; le *Val de Grandvaux*, autour de Saint-Laurent ; enfin, la *Haute Chaîne*, à l'est, sur les limites de la Suisse au nord et du département de l'Ain au sud. Chacune des grandes régions géographiques possède sa rivière principale : la Valouse pour le premier Plateau, l'Ain pour le deuxième, la Bienne pour la Montagne.

Mais parcourons un instant cette région. À l'ouest, voici tout d'abord le vignoble, ce « bon pays, formant aux plateaux une ceinture dorée », évoqué par Lucien Febvre⁶⁴, dont le père était précisément originaire de Saint-Amour.

Certes, ce n'est ici que le début du vignoble jurassien. Faut-il pour autant croire le subdélégué Varod de Largillay, qui déclarait en 1751 :

« Il y a peu d'endroits, dans ce bailliage, où il y ait des vignes. L'apparence en est assez bonne, mais les vins qu'elles produisent sont très médiocres et ne se conservent pas »⁶⁵

Mais cette région a d'autres cordes à son arc. On y mentionne par exemple en 1814 l'élevage de *chapons de Bresse*, et un commerce

64. Lucien FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*, op. cit., p. 21.

65. ADD I C 1151, État de l'apparence des récoltes par subdélégation, 1750-1752.

consistant « dans la vente des draps, des épiceries, de la toilerie, des fers et des grains »⁶⁶. À Saint-Amour même se trouvent une importante marbrerie, fondée en 1817 grâce à des investissements de la noblesse locale, une tuilerie, mais également de nombreux *tanneurs chamoiseurs*⁶⁷. C'est dans cette région que le conventionnel Lequinio, auteur sous le Consulat d'un *Voyage dans le Jura* riche en informations de première main et auquel nous aurons souvent recours, fut choqué en voyant les paysans affublés « d'un long tablier de peau rousse, qu'ils s'attachent à la ceinture, et qu'ils se passent au cou »⁶⁸.

Malgré les commentaires de Lequinio qui la décrit comme une « très-petite ville, encore emprisonnée entre quelques restes incommodes et vilains de ses antiques et caduques murailles », Saint-Amour est un lieu de séjour agréable, très apprécié de la noblesse locale qui y réside volontiers : c'est ici que demeurent la presque totalité des nobles d'Ancien Régime domiciliés dans notre région sous la Restauration. On y rencontre par exemple vers 1820 Cécile Desglans de Cessia, la sœur de Lamartine. La seigneurie de Saint-Amour appartenait avant la Révolution à la famille de Choiseul. On y trouvait un couvent de Grands-Augustins (reconstruit au XV^e siècle), un autre de Capucins (datant de 1623), un autre enfin de Visitandines (fondé en 1633).

Par une côte souvent difficile, accédons maintenant au plateau. Le paysage se fait plus sauvage, plus accidenté, avec ses collines nommées *molards*, ses vallées encaissées aux parois abruptes et aux multiples cascades, qui peuvent se terminer par des *bouts du monde*. Le buis des pentes fait contraste avec le genévrier, qui peuple les pâturages qui deviennent abondants. L'abondance de l'eau, principale force motrice au XVIII^e siècle, et un relief propice, ont favorisé depuis bien longtemps la multiplication des moulins et autres usines. On rappellera qu'en 1806, l'eau faisait tourner dans le département du Jura plus de 1 200 installations de cette nature, dont la densité allait croissant avec l'altitude⁶⁹.

Passé Saint-Julien, centre des possessions des Lezay-Marnézia, et Gigny, dont l'ancienne abbaye a été sécularisée en 1760, voici Arinthod,

66. *Annuaire du Jura pour 1814*, pp. 90 et 98.

67. *Annuaire du Jura pour 1832*.

68. Joseph-Marie LEQUINIO, *Voyage dans le Jura* (an IX-1801), Marseille, Laffitte-Reprints, 1979, t. II, p. 215.

69. J.-J.-R. PYOT, *Statistique générale du Jura*, Lons-le-Saunier, 1838, p. 456.

« ville très-ancienne, située fort agréablement dans un beau vallon fertile, fermé à l'occident par une montagne au-dessus de laquelle se trouvent les ruines de l'ancien château de Dramelay »⁷⁰.

Aux alentours, c'est la Petite Montagne chère à Colette Merlin. Lequinio semble évoquer ici une relative richesse agricole :

« partie méridionale du plateau, ou moyennes montagnes. Les objets de culture sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, la vesce, quelque peu de lentilles, et le maïs dit turquis ; les pommes de terre, le lin en petite quantité, plus de chanvre, et la navette qui a la rivière d'Ain pour limite de sa culture »⁷¹.

Au premier plan des petites villes du plateau se trouve bien sûr Orgelet, chef-lieu du bailliage, dont l'air était déjà célébré par Louis Gollut, l'un des premiers historiens comtois, à la fin du XVI^e siècle :

« L'aer d'Orgelet dictis-ie specialement en une place publique, sur le Soleil couchant, est tant bon, que si vous sortés, d'un bon banquet, & vous alliés a la pourmenade sur ce quartier, l'appetit vous serat revenu deans demie heure »⁷².

La période révolutionnaire sonna le glas du rôle administratif et judiciaire d'Orgelet, ravalé au rang de simple chef-lieu de canton. En septembre 1831, le préfet Léon Thiessé signalera qu'à Orgelet :

« On trouve beaucoup de petite noblesse, attachée à l'ancien gouvernement, et les patriotes eux-mêmes n'y sont pas toujours très sûrs »⁷³.

À noter toutefois que cette densité de « petite noblesse » est contredite par les chiffres que nous utiliserons – à moins qu'il ne faille conclure à un problème de définition. À Orgelet se trouvaient avant la Révolution un couvent de Bernardines, remontant à 1652, et un autre de Capucins, fondé en 1720.

Le docteur Pyot dira en 1836 du canton d'Orgelet :

« Pays essentiellement agricole, sans industrie, mais non sans commerce en ce qui concerne seulement les produits de l'agriculture, du bétail, des bêtes à laine, etc. »⁷⁴.

Orgelet est la petite capitale de la tannerie locale, qui constitue bien entendu un sous-produit de l'élevage : si on en croit l'*Annuaire* de 1814,

70. Charles NODIER, Justin TAYLOR et Alphonse de CAILLEUX, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (1825), Marseille, Laffitte Reprints, 1977, p. 94.

71. J.-M. LEQUINIO, *op. cit.*, t. II, p. 468.

72. Louis GOLLUT, *Les memoires historiques de la republique sequanoise et des princes de la Franche Comté de Bourgogne*, Dole, 1592.

73. AN F/1cIII/Jura/8, Rapport du 5 septembre 1831, dans lequel le préfet Léon Thiessé évoque sa tournée dans les principales villes du département.

74. J.-J.-R. PYOT, *Tablettes jurassiennes*, Dole, 1836, p. 151.

ses établissements représentent à eux seuls plus que ceux de l'ensemble des autres villes de la région ⁷⁵.

C'est non loin d'Orgelet que se trouve la Chartreuse de Vaucluse, aujourd'hui noyée sous les eaux du lac de Vouglans. Comme celle de Bonlieu, elle a été fondée au XIII^e siècle et relevée au XVIII^e, mais nous allons les voir vendre et démanteler à l'époque qui nous intéresse.

L'Ain une fois traversé, voici Clairvaux, centre d'une seigneurie appartenant aux Bauffremont ; si l'on y ajoute celle, voisine, de Saint-Sorlin qui appartient aux mêmes maîtres, on obtient une vingtaine de communautés d'Ancien Régime. Clairvaux abritait avant la Révolution un couvent de Carmes, remontant au XV^e siècle. Cette petite ville constitue alors un véritable centre industriel, où se trouvent représentées métallurgie, papeterie et industrie textile.

La papeterie représente ici une activité fort ancienne. Les papeteries de Clairvaux semblent en 1753 les plus importantes du bailliage d'Orgelet, devançant celles de Nancuisse, de Balanod et de Chambéria ⁷⁶. Mais cette activité connaîtra une crise de croissance vers 1830, avec la généralisation du papier dit industriel :

« Les événements politiques de 1830 et 1831 ralentirent le commerce et diminuèrent la consommation. Les manufactures furent bientôt encombrées de leurs produits, le prix de la marchandise s'avilit, et c'est alors que les fabricants de papier à la cuve commencèrent à sentir la concurrence du papier mécanique » ⁷⁷.

En 1777, les états du vingtième des usines témoignent de la présence d'installations sidérurgiques dans les environs de Clairvaux, mais non dans la ville elle-même. On trouve ainsi des usines à Bourans sur la communauté de Charcier, au Saut-Girard sur celle des Petites-Chiettes, à Poitte, et surtout à Vertamboz, où M. Perchet d'Autrisset possède une forge, une affinerie et trois martinets ⁷⁸. Il faut attendre 1781 pour voir entrer en service un haut-fourneau à Clairvaux même, alimenté par les forêts qui appartiennent à son propriétaire, M. de Bauffremont. La période révolutionnaire verra changer le cours des événements. Devenues propriété du maître de forges Noël Lemire, ces usines seront réquisitionnées en l'an III pour la fabrication d'armements, au même titre que

75. L'*Annuaire du Jura pour 1814* signalait des tanneries à Orgelet, Saint-Amour, Saint-Claude, Moirans et Morez ; il dénombrait 42 fosses à tanneries à Orgelet, 16 à Morez, 12 à St-Claude, 6 à Moirans et 5 à St-Amour.

76. ADD 1 C 1368. On a cinq « paires de formes marquées » à Clairvaux, quatre à Nancuisse, deux à Balanod et Chambéria.

77. POIRIER-CHAPPUIS, « Mémoire historique et statistique sur les papeteries dans le Jura », in *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 1846, p. 101.

78. ADD 1 C 1007 en particulier.

celles des frères Petetin, à Bonlieu, ou du citoyen Pelier, à Orgelet, tous deux devenus fabricants de baïonnettes⁷⁹. Vers 1830, le même Noël Lemire se trouvera, par achats successifs, à la tête d'un véritable empire industriel et forestier. À noter toutefois que les installations de la région seront souvent frappées à cette époque d'obsolescence – c'est du moins ce que semble évoquer un témoignage cité par Désiré Monnier en 1846 :

« En 1824, visitant une des usines du Jura les plus arriérées en application des théories nouvelles, un Belge, qui était fort au courant de toutes les améliorations obtenues, nous disait plaisamment, à la vue des marteaux, des soufflets et de tout le vieux mécanisme : «Voilà une représentation naïve de ce qui se passait dans les forges de l'Arménie, huit jours après le déluge»⁸⁰.

Concernant le monde rural du plateau, on notera tout d'abord que tous les témoignages concordent pour parler de villages au visage terne, avec leurs maisons de pierres sèches, couvertes à cette époque de chaume ou de laves. Dans ces maisons, les pièces habitables sont rares : elles se réduisent en général à une cuisine et à une chambre ou *poêle*, où chacun a son lit fermé de rideaux ; encore faut-il traverser l'étable pour les atteindre.

L'agriculture locale connaît entre 1750 et 1830 des progrès considérables. Le pessimisme affiché en 1755 par le subdélégué Varod de Largillay⁸¹ tranche avec la vision du docteur Pyot en 1835 :

« Comme partout, les fonds propres à la culture ont triplé de valeur dans le canton de Clairvaux, et depuis dix à douze ans, cette richesse va toujours croissant ; aussi tout y est mis en rapport ; les pentes, même les plus raides, sont cultivées ; l'agriculture s'étend et se développe à mesure que les besoins s'augmentent, et tout, excepté la broussaille et la roche nue, est soumis à la puissance de nos cultivateurs montagnards »⁸².

L'assolement triennal est ici la règle. Le territoire de la communauté est divisé en soles appelées *fins* ou *pies* sur lesquelles alternent trois types de cultures. La première pie porte le froment ou *blé d'hiver*, semé à l'automne, moissonné dès la deuxième quinzaine de juillet dans le bas pays, et jusqu'à fin août dans la Montagne. La deuxième pie porte la *mélée* ou méteil, l'avoine, l'orge, des fourrages comme les vesces, des légumineuses comme les pois et les fèves, enfin le maïs. C'est le *blé de printemps*, *blé de Carême*, ou encore les *carémages*. Semé au printemps, la moisson en sera faite après celle du blé. La troisième pie est essentiellement vouée à la jachère ou *sommard*. Après la moisson, les terres

79. AN F/11/1176 A.

80. *Annuaire du Jura pour 1846*, « Renseignements statistiques, métallurgie », p. 278.

81. Voir annexe 3.

82. J.-J.-R. PYOT, *Statistique, op. cit.*, p. 36.

labourables sont accessibles au bétail : c'est la vaine pâture. Dans les prés, la fenaison commence à la fin juin ; puis les prés fauchés sont, soit abandonnés à la vaine pâture, soit protégés du bétail pour y laisser venir des regains.

La période 1760-1780 est marquée par l'extension de la culture de la pomme de terre. Selon F. Douaire, elle était cultivée avant 1756 dans les jardins uniquement, et son développement serait la conséquence de la guerre de sept ans, les militaires ayant pu mesurer dans la partie nord de l'Allemagne les avantages de sa culture à grande échelle⁸³. En 1772, un ouvrage attribué à Masson de Pezay intitulé *les soirées helvétiques, alsaciennes et fran-comtoises* déclarait qu'en Franche-Comté :

« On commence à semer les pommes et les poires de terre ou patates, dont les usages infinis sont si négligés, et presque ignorés dans le reste du royaume »⁸⁴.

Les prairies artificielles feront quant à elles leur apparition dans les années 1780⁸⁵. C'est dans la Plaine et le Plateau que nous rencontrerons un important élevage ovin, lié semble-t-il à l'usage du *droguet* pour l'habillement paysan⁸⁶.

Continuons notre périple. Sur la Plateau toujours, mais déjà dans la Terre de Saint-Claude, voici le bâti de Moirans, petite ville où se trouve au XVIII^e siècle un important bailliage seigneurial. En 1745, le subdélégué Bayard de La Ferté signale que les habitants de cette petite ville

« sont laborieux et plaideurs, préparent des cuirs forts qu'ils achètent à Mâcon à Orgelet et dans le voisinage, les revendent à Besançon après les avoir tannés. Fabriquent des futaines, ont des bois, des foires, des marchés toujours bien fournis. Quantité de bétail dans la montagne ».

Dans la paroisse voisine de Charchilla, il indique :

« Plus de la moitié de la paroisse quitte le pays à la St-Michel pour aller serancer le chanvre en Alsace et en Lorraine dont ils ne reviennent qu'à Noël, quelques uns mêmes qu'au mois de février »⁸⁷.

Dans les années précédant la Révolution, Moirans deviendra le siège d'une filature de coton à l'indienne.

83. Fernand DOUAIRE, *Le Jura agricole, étude sur l'agriculture du département du Jura*, Lons-le-Saunier, 1925, p. 63.

84. Alexandre Frédéric Jacques MASSON DE PEZAY, *Les soirées helvétiques, alsaciennes et fran-comtoises*, Londres, 1772, t. I, p. 111.

85. F. DOUAIRE, *op. cit.*, p. 65.

86. Clément CHAMBARD, *La montagne jurassienne*, Lons-le-Saunier, Imprimerie moderne, 1914, p. 101.

87. ADD 1 C 784, Subdélégation de St-Claude, projet de répartition des impositions ordinaires, 1745.

Gravissons maintenant d'autres côtes pour accéder à la partie la plus élevée de notre région, celle qu'on nomme traditionnellement la Montagne. Les sapins remplacent peu à peu les feuillus (hêtres en particulier) de la forêt indigène du Plateau. La silhouette des maisons se modifie, elles deviennent plus trapues, avec une couverture à tavaillons ou bardeaux de sapins. Les grosses fermes isolées ont dorénavant tendance à se multiplier – c'est le paysage que décrit en 1784 le subdélégué de Saint-Claude :

« Sur les quatre-vingt-treize communautés qui composent la subdélégation de St-Claude, il faut observer qu'il n'y a que très peu de villages qui puissent en mériter le nom, que le reste consiste en très petits hameaux et en maisons éparses répandues sur les montagnes, les petits vallons, les pentes et les creux des rochers, afin de faciliter et tirer parti des petits coins de terres qui sont aux environs »⁸⁸.

Si la Plaine et le Plateau atteignent ou parfois dépassent l'autosuffisance alimentaire, il n'en va pas de même de la Montagne qui ne couvre guère que le tiers de ses besoins. À preuve, ces propos tenus en 1751 par Alexis Bayard de La Ferté, le subdélégué de Saint-Claude, évoquant la situation de l'agriculture dans son département :

« Il est à observer que l'on sème très peu de froment dans ce bailliage, tellement que la dîme, qui en appartient à M. l'évêque de St Claude, suffit à peine à payer les charges auxquelles il est tenu. Les principales semences sont d'orge et d'avoine et à peine ce qu'on recueille suffit il pour nourrir les habitants le tiers de l'année. L'on est donc obligé de tirer des bleds des bailliages d'Orgelet et de Lons-le-Saunier et les voituriers en ramènent aussi par contre voitures du duché de Bourgogne. Les foins dans les meilleures saisons ne suffisent pas pour la nourriture du bétail et l'on est obligé d'y suppléer par des feuilles d'arbre »⁸⁹.

Son fils, Joseph-Alexis-Ignace Bayard de La Ferté, qui lui succéda en 1760 à la tête de la subdélégation, confirmera ces propos en 1784 :

« Ce pays placé dans le Jura est d'un sol aride, dans les pentes des montagnes et les creux des rochers, couvert de pierres, de ronces et d'épines, des montagnes inaccessibles et dans quelques endroits des buis et des marests ; les bas sont la plus part ruinés par les torrents impétueux qui tombent des montagnes, ce qui en a augmenté le mal ; c'est que l'on est obligé pour semer de brûler le simple gazon et le peu de terre qu'il y a est entraîné par les eaux ; la montagne est en partie en pâturage, le peu qu'on y sème gèle très souvent. On ne sème pas dans la cinquième partie du bailliage du froment, quelque peu de turquie, de légumes, de seigle et de sarasin. Le surplus consiste en orge et avoine dont les habitants de ce pays font du pain et

88. ADD 1 C 789. On constatera que le nombre des communautés de la subdélégation diffère d'une source à l'autre.

89. ADD 1 C 1151, État de l'apparence des récoltes par subdélégation, 1750-1752.

par la supputation que l'on a faite, compris quelque peu de pommes de terre. Il est démontré qu'il n'y a pas, en tous grains, pour nourrir le quart des habitants »⁹⁰.

Le district de Saint-Claude (devenu pour un temps Condat-Montagne) connaîtra pendant la Révolution, à la fin de l'an II et au début de l'an III, une terrible crise d'approvisionnement auxquelles seules des réquisitions dans les districts voisins et des achats organisés sous le manteau par les autorités locales permettront de faire face.

Dans la Montagne, pays d'élevage comparable au Haut-Doubs de Jean-Luc Mayaud, l'activité fromagère tient évidemment un rôle essentiel. Une illustration en est offerte par la multiplication des fromageries en altitude⁹¹. Des témoignages convergents évoquent la précocité de ce développement. Rousset signale la fabrication de fromages dans la région de Morbier au début du XVII^e siècle⁹² ; l'abbé Luc Maillat-Guy, auteur d'une *Histoire du Grandvaux*, parle de nombreuses fruitières vers 1650⁹³ ; plus récemment, Jean-Luc Mordefroid, étudiant les granges de la chartreuse de Bonlieu, y a signalé la multiplication des bovins entre 1680 et 1790, et la fabrication, en 1677, de fromages « vachelins », « façon de Gruyère » et « serrats »⁹⁴. Le subdélégué de Saint-Claude déclarait en 1784, à propos des ressources de son département :

« La principale est la fabrique des fromages, les cantons s'associant pour le mélange du lait de leurs vaches, l'on fabrique environ quatre à cinq cent milliers de fromages par année qui servent au paiement des impositions et aux fermiers pour payer une partie de leurs fermes, mais il faut encore déduire les frais de fabrique et le prix du sel, objets considérables »⁹⁵.

On citera également ces propos tenus par Lequinio, un demi-siècle plus tard :

« Fromages, richesse locale, s'en fait partout. En petit et pour la consommation domestique seulement, dans la plaine. Un peu pour le commerce, sur le plateau. Immensément dans les montagnes, dont il est la principale richesse »⁹⁶.

90. ADD 1 C 789, Mémoire pour les impositions ordinaires du bailliage de St-Claude pour l'année 1785, établi par la subdélégation de St-Claude en date du 18 août 1784.

91. L'*Annuaire du Jura pour 1855* permet de constater qu'il existait en 1830 un total de 186 fromageries dans la région étudiée : 54 dans le Plateau et 132 dans la Montagne.

92. A. ROUSSET, *op. cit.*, t. III, p. 400, article « Morbier ».

93. Luc MAILLET-GUY, *Histoire du Grandvaux* (1933), Bourg-en-Bresse, Éditions provinciales, 1991, p. 223.

94. Jean-Luc MORDEFROID, « La chartreuse de Bon-Lieu : ses granges (XII^e-XVIII^e siècles) », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 1983-1984*, pp. 479-482.

95. ADD 1 C 789.

96. J.-M. LEQUINIO, *op. cit.*, t. II, pp. 444-445.

Ailleurs, il ajoute :

« Les grands fermages purement agricoles, de Flandre et de Picardie, totalement inconnus, et impossibles : les plus grands fermages sont besticoles, se trouvent dans les hautes montagnes où la culture des champs est presque nulle, et consistent dans la possession nombreuse de bêtes à cornes pour le pâturage dans les chalais, et la fabrication des fromages »⁹⁷.

Dans la région de Morez, l'importance de l'élevage est telle que le préfet Léon Thiessé déclarera en septembre 1831 que « les percepteurs sont obligés d'attendre la récolte des fromages pour recueillir les tributs publics »⁹⁸.

Mais la Montagne a dû également développer de nombreuses activités industrielles.

La diversité de ses productions sera évoquée en 1838 par la *Statistique* du docteur Pyot, qui fera le bilan des produits vendus chaque année par l'arrondissement de Saint-Claude – un véritable inventaire à la Prévert : 640 000 francs de clous et épingles, 640 000 francs également de fromage façon gruyère, 440 000 francs de tabatières (fabriquées dans 340 ateliers), 420 000 francs de produits en coton, 374 000 francs d'horloges et de tournebroches, 328 000 francs de lapidairerie, 250 000 francs de clouterie forgée, 260 000 francs de fromage gris, 112 000 francs de bois fabriqué et de planches⁹⁹...

L'artisanat et l'industrie se sont en effet depuis longtemps fait une place importante dans cette région – une enquête de 1812 signalait que le rapport de la population agricole à la population industrielle était de 12 à 1 dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, 15 à 1 dans celui de Dole, 10 à 1 dans celui de Poligny, mais surtout de 5 à 3 dans celui de Saint-Claude¹⁰⁰.

Chaque village ou presque s'est défini une spécialité dans le travail du bois : sabots, cuillers, peignes, bobines, pipes, jouets d'enfants, seaux, etc. Plus haut, l'horlogerie domine ; elle n'est guère concurrencée, à Septmoncel, que par la lapidairerie. Suivons, ici encore, Alexis Bayard de La Ferté en 1745¹⁰¹. Concernant Valfin-lès-Saint-Claude,

« son commerce était de voiturier pour St-Claude les vins que l'on tire de Lons-le-Saunier et des environs. La grande route l'a transporté à la paroisse de St-Lupicin qu'elle traverse. Vuallefin est réduit au séran. Ses habitants sont gueux ».

97. *Ibid.*, p. 500.

98. AN F/1cIII/Jura/8, Rapport du 5 septembre 1831 déjà cité.

99. J.-J.-R. PYOT, *Statistique, op. cit.*, p. 499.

100. AN F/1cIII/Jura/8.

101. ADD 1 C 784, Subdélégation de St-Claude, projet de répartition des impositions ordinaires, 1745.

Cinquétral, quant à lui, est

« peuplé de misérables, sans autre industrie que de tirer des racines des buis pour les ouvrages du tour, aller serancer le chanvre chés l'étranger et voiturier des fromages à Lion pour les Suisses ».

Un peu plus haut, le commerce de Septmoncel

« embrasse la nourriture des vaches et chèvres, la fabrique des fromages, leur vente à Lion et Besançon, le transport à col des fruits du pays de Gex, de la Savoie et de Genève ; sont fripiers pour la plupart mais le transport du blé à l'étranger est ce qu'ils entendent le mieux, lorsqu'il est défendu ».

On appréciera ce dernier commentaire, compte tenu des fonctions de son auteur... Morbier

« s'adonne à l'horlogerie, à la clouterie, nourrit pendant lété du bétail et le revend au mois d'octobre parce qu'il fait paturer ses prairies. Ce commerce est bon, il fournit du beurre et du fromage. Ce dernier est à présent le meilleur de la montagne, il est destiné pour Lion. À des granges amodiées au profit de la communauté ».

Quant à Bellefontaine,

« cet endroit qui est voisin, et fait partie de la paroisse de Morbier luy est égal à tous égards proportion gardée. Les horloges de l'un et de l'autre endroit se débitent dans la Bresse le Lionnois et la Bourgogne ».

Le contraste entre l'aisance de la Montagne et la pauvreté du Plateau sera souligné en l'an IX par Lequinio :

« Dans les campagnes, la richesse proportionnée au commerce et à l'industrie, et décroissant comme eux, en raison inverse de la bonté du sol. Les paysans... sans industrie, sans commerce, et pauvres dans la demi-montagne, ou partie méridionale du grand plateau ; agriculteurs, et commerçants ou mécaniciens tout ensemble, dans les monts »¹⁰².

Ce commerce florissant explique le développement du roulage, activité dans laquelle les Grandvalliers excellent. En 1828, Désiré Monnier déclarait ainsi que

« le roulage est un genre d'industrie essentiel du haut Jura. À l'approche de l'hiver, le roulier achète ou réunit par commission les objets de commerce de sa commune, puis descend. Son char à quatre roues se dirige sur tous les points de la France, Paris, Bordeaux, Marseille. Quelquefois même on le rencontre sur les routes de Naples et de Vienne »¹⁰³.

C'est dans la Montagne que l'on trouve la seule ville de taille significative de notre région : Saint-Claude, qui héberge depuis bien longtemps

102. J.-M. LEQUINIO, *op. cit.*, t. II, p. 438.

103. Désiré MONNIER, *Les Jurassiens recommandables* (1828), Lons-le-Saunier, Arts et Littérature, 2000, p. 269.

une bourgeoisie importante et dynamique. Outre son abbaye, la ville comportait avant la Révolution de nombreux couvents qui remontaient au XVII^e siècle (Capucins, Annonciades célestes et Carmes déchaussés).

Le siège de la Grande Judicature est une ville active, où vont se développer entre 1750 et 1830 plusieurs industries. En 1745, le subdélégué Alexis Bayard de La Ferté déclarait que la ville

« fournissait autrefois aux foires de Beaucaire toute la quincaillerie d'Allemagne. Les Lionnois leurs ont enlevé ce commerce, et ont réduit St-Claude à ses chapelets, futailles, cuillères de buis et menus ouvrages du tour »¹⁰⁴.

Cette vision pessimiste est néanmoins à tempérer, car l'industrie est loin d'être absente de Saint-Claude. En 1753, la ville et ses environs immédiats comptaient deux papeteries, l'une aux Carrières sur le territoire même de la communauté, l'autre à Lessard¹⁰⁵ ; vers 1830, Saint-Claude hébergera l'importante usine Chappuis, tandis que celle de Lessard existera toujours. L'industrie textile s'est développée au cours de la période étudiée ; on note par exemple l'établissement en 1780 d'une filature de coton au moulin Tomachon par l'évêque « pour occuper les jeunes filles pauvres » (d'après Rousset). Vers 1830, on y signalera également l'existence de quatre brasseries, et d'une activité de tannerie.

L'autre ville industrielle de la Montagne est Morez, bien située dans l'étroite vallée de la Bienne. François Lasso y signale quatre martinets en 1744¹⁰⁶. C'est de 1747 que Désiré Monnier date la création de la première tréfilerie de Franche-Comté par M. Dolard à Morez, mais il déclarait que ce n'est que trente ans plus tard que la fabrication des pointes de Paris y avait été introduite¹⁰⁷. La tirerie de Morez est la seule installation sidérurgique du bailliage de Saint-Claude évoquée par les états du vingtième des usines de 1777 – elle appartient alors à Louis François de Lamartine, époux d'Eugénie Dronier, la petite-fille de son fondateur, Jean-Baptiste Dolard¹⁰⁸. Ces installations changeront de main au cours de la période révolutionnaire ; en 1830, on trouvera à Morez, aux côtés d'une forge exploitée par la société Clément et Girod, cette même tirerie appartenant à Pierre Célestin Vandel. Sous la Révolution, on signale en outre à Morez une fabrique de platines à fusil employant

104. ADD 1 C 784, Subdélégation de St-Claude, projet de répartition des impositions ordinaires, 1745.

105. ADD 1 C 1368.

106. François LASSUS, « Maîtres de forges en Franche-Comté à la veille de la Révolution française », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 1973-1974*, p. 193.

107. D. MONNIER, *Les Jurassiens, op. cit.*, p. 281.

108. ADD 1 C 1007 en particulier.

quatre-vingts ouvriers, établie par l'horloger Lépine¹⁰⁹. Rentrant d'une tournée en septembre 1831, le préfet Léon Thiessé nous a laissé un témoignage intéressant sur le tissu social de cette ville industrielle :

« L'esprit de Morez est excellent. Là, point de noblesse, d'anciennes familles. C'est un esprit à la genevoise. La population est grave, laborieuse, et très dévouée aux institutions actuelles »¹¹⁰.

Population et agriculture : les sources statistiques

Quittons maintenant les sources descriptives pour analyser les données chiffrées qui nous ont été léguées par les archives. Leur sécheresse est bien entendu compensée par les possibilités de comparaisons inter-régionales qu'elles offrent.

Démographie : de la croissance au déclin

Constituer des séries démographiques homogènes sur la période 1750-1830 n'est évidemment pas une mince affaire : si nous disposons, à partir de 1790¹¹¹, de recensements offrant un minimum de garantie, il n'en va pas de même pour la période antérieure – il faudra surmonter imprécision des sources et problématiques liées à l'évolution des contours administratifs.

L'adoption d'une limite fixe au *fait urbain* constitue un préalable à la constitution de séries chiffrées. Christine Lamarre a rappelé, à propos de la Bourgogne voisine, les problèmes posés par la définition des frontières de la ville, que les statistiques actuelles aussi bien qu'un projet de loi rédigé en 1790 fixent à 2 000 habitants agglomérés¹¹². Dans le sud-ouest, Jean-Pierre Poussou semble hésiter sur le statut urbain ou non de communes de 3 000, voire de 6 500 habitants, tout en reconnaissant par ailleurs qu'entre 1 500 et 10 000 habitants il convient de réagir au cas par cas¹¹³. Le *fait urbain* nous semble correspondre avant tout à une réalité sociologique et économique, allant de pair avec la présence d'un certain nombre de professions (administratives, judiciaires, commerciales...) absentes des simples villages. La limite des 2 000 habitants se trouve dès lors mise en cause : on trouve dans le Haut-Jura des communes comme Septmoncel qui dépassent cette limite mais dont la population est en grande partie éparse, ne laissant pas apparaître de centre urbain

109. AN F/11/1176 A.

110. AN F/1cIII/Jura/8, Rapport du 5 septembre 1831, dans lequel le préfet Léon Thiessé évoque sa tournée dans les principales villes du département.

111. INSEE, Populations communales du Jura (1790-1975).

112. C. LAMARRE, *op. cit.*, pp. 30-31.

113. J.-P. POUSSOU, *op. cit.*, pp. 356-357, et 364.

significatif ; à l'inverse, des communes comme Moirans n'atteignent pas cette limite, mais constituent bien à proprement parler des petites villes par leur tissu social. C'est pourquoi, et pour simplifier les choses, nous avons fixé ici à 1 000 habitants agglomérés la limite du *fait urbain*, ce qui est conforme à la position retenue par Gérard Béaur¹¹⁴. Cette définition entrera donc en contradiction avec la limite de 2 000 habitants souvent retenue à partir du XIX^e siècle, mais également avec la terminologie du siècle précédent, qui distinguait « villes », « bourgs » et autres communautés. Notre région compte alors sept villes : Saint-Claude, Saint-Amour, Orgelet, Morez, Arinthod, Moirans et Clairvaux.

Si la Franche-Comté dispose d'un recensement établi en 1688¹¹⁵ et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, il n'existe pas à notre connaissance de document comparable pour le siècle qui suit. Il a donc été nécessaire d'avoir recours à des sources d'archives qui ne constituent pas à proprement parler des recensements, mais qui mentionnent des chiffres de population par communauté. La forme et le contenu de ces documents varient bien entendu d'un bailliage à l'autre.

Pour ce qui concerne tout d'abord la Grande Judicature de Saint-Claude, nous avons la chance de disposer d'un *projet de répartition des impositions ordinaires*, datant de 1745, qui fait mention de la population de chaque communauté¹¹⁶. Certes, une partie des chiffres ne résistent pas à une observation critique : certains d'entre eux sont visiblement arrondis, par exemple pour Grande-Rivière (1 000 habitants), Moirans (1 500) ou encore Les Bouchoux (1 200). En outre, la population de Morez n'est pas distinguée de celle de La Mouille, les deux communautés n'ayant été séparées qu'en 1776. Néanmoins, le total des chiffres obtenus à partir de ce document peut être considéré comme vraisemblable :

	1745
Saint-Claude	2 581
Moirans	1 500
Communautés rurales	28 783
<i>Total</i>	<i>32 864</i>

tableau 1. — Population de la Terre de Saint-Claude vers 1745

La documentation est plus riche pour ce qui concerne le bailliage d'Orgelet, puisque nous disposons ici de deux documents d'intendance, mentionnant pour chaque communauté le nombre des feux et celui des

114. G. BÉAUR, *Le marché foncier, op. cit.*, pp. 17 et 118, a considéré comme villes Maintenon et Janville, qui comptent environ 1 000 habitants.

115. BnF, MF 2793.

116. ADD 1 C 784, Subdélégation de St-Claude, projet de répartition des impositions ordinaires, 1745.

habitants. Il s'agit, d'une part, d'un état destiné à la répartition des impositions du bailliage d'Orgelet, datant de 1747¹¹⁷ ; et d'autre part des résultats de l'enquête de 1755, qui donne par ailleurs de très nombreuses informations sur le nombre des maisons, le cheptel, etc.¹¹⁸. Le premier aboutit à 5 308 feux et 17 436 habitants ; le second, à 5 952 feux et 27 370 habitants. Parce qu'il semble d'une précision supérieure et que le nombre des habitants, comparé à celui des feux, est beaucoup plus vraisemblable, c'est ce deuxième document qui a été utilisé ici, suivant l'exemple donné par Colette Merlin¹¹⁹.

	ADD 1C752-754 brut	ADD 1C752-754 corrigé
Saint-Amour	1 800	1 837
Orgelet	1 607	1 607
Arinthod	839	1 042
Clairvaux	394	394
Communautés rurales	21 535	25 920
<i>Total</i>	<i>26 175</i>	<i>30 800</i>

tableau 2. — Population du bailliage d'Orgelet (enquête de 1755)

Toutefois, un certain nombre de retraitements sont apparus nécessaires : d'une part, les communautés cédées au département de l'Ain en 1790 ont été retranchées, et une estimation fondée sur les résultats du recensement de 1790 a été opérée sur les communautés, à l'inverse, acquises de l'ancienne province de Bresse ; d'autre part, l'examen attentif des réponses des communautés à l'enquête de 1755 mène à constater une grande hétérogénéité : certaines d'entre elles ont fait un dénombrement exact de leurs habitants¹²⁰ ; d'autres ont communiqué des chiffres arrondis¹²¹ ; certaines se sont bornées à multiplier le nombre de leurs feux par une valeur moyenne¹²² ; mais surtout, dans certains cas, ce n'est pas le

117. ADD 1 C 842.

118. ADD 1 C 852-854.

119. Colette MERLIN, « Pour une démographie de la Petite Montagne du XVII^e siècle à nos jours », *Société d'Émulation du Jura, Travaux 1998*, pp. 235 à 267.

120. Ainsi Chavia, en face de ses six feux, a inscrit « 44 habitants petits et grands » (valeur du feu : 7,3) ; Soyria, en face de ses neuf feux, inscrit « quatre habitants et quatre grangers et une veufve, 52 tant femmes, enfans que domestique, en tout 62 » (Valeur du feu : 6,9). De même, les chiffres fournis par la ville d'Orgelet elle-même ne sont pas suspects ; ils constituent même un modèle de précision : 199 maisons, 286 feux, 1607 habitants (valeur du feu : 7,11). À Laubespain, il y a « 142 habitants, personnes de différents sexes, dont une dizaine qui vont mendiant », pour 26 feux (valeur du feu : 5,46).

121. Saint-Amour mentionne ainsi « 1800 habitants y compris les enfans au berceau », en face de 367 feux (valeur du feu : 4,90). À Saint-Maurice, les chiffres sont également arrondis : « 60 habitants et 12 veufve 128 enfans total 200 » (pour 56 feux, soit une valeur du feu de 3,60). Il semble bien, en fait, que l'arrondi dissimule ici une insuffisance de la population déclarée.

122. Une dizaine d'entre elles ont pris 4 comme valeur, une quinzaine ont pris 5.

nombre des habitants qui a été communiqué, mais celui des adultes ou des chefs de ménage¹²³ – et c'est alors que les prétendues « valeurs du feu » sont les plus faibles. Certes, cette problématique de la valeur du feu ne laisse pas d'interpeller quant à la valeur des chiffres fournis par les recensements d'Ancien Régime. La valeur du feu, lorsqu'elle était trop faible, a donc été corrigée en prenant un minimum de 5 habitants par feu. La prise en compte de ces corrections a modifié les résultats, pour aboutir à un nouveau total de 30 800 habitants.

La mise en regard des données avec celles de recensements antérieurs ou postérieurs va nous permettre de situer l'évolution démographique de notre région dans la longue durée.

	1688	Vers 1750	1790	1826	1831	1881
Saint-Claude	1 823	2 581	3 859	5 533	5 222	8 216
Saint-Amour	834	1 837	2 878	2 600	2 595	2 437
Orgelet	510	1 607	2 124	2 296	2 367	1 720
Morez	500	800	1 228	1 808	2 067	5 542
Arinthod	679	1 042	1 416	1 530	1 732	1 098
Moirans	409	1 500	1 179	1 330	1 355	1 240
Clairvaux	518	394	1 015	1 303	1 306	991
<i>Sous-total villes</i>	<i>5 273</i>	<i>9 761</i>	<i>13 699</i>	<i>16 400</i>	<i>16 644</i>	<i>21 244</i>
<i>Communes rurales</i>	<i>27 172</i>	<i>53 903</i>	<i>73 685</i>	<i>76 387</i>	<i>75 479</i>	<i>61 024</i>
<i>Total</i>	<i>32 445</i>	<i>63 664</i>	<i>87 384</i>	<i>92 787</i>	<i>92 123</i>	<i>82 268</i>
<i>% population urbaine</i>	<i>16 %</i>	<i>15 %</i>	<i>16 %</i>	<i>18 %</i>	<i>18 %</i>	<i>26 %</i>

tableau 3. — Évolution de la population, 1688-1881

Afin de rendre les séries comparables, nous avons procédé à une estimation de la population de Morez pour 1688 et 1750. On notera également l'anomalie que semble constituer le chiffre de Moirans pour 1750 – mais nous n'avons le moyen, ni de le vérifier, ni de le corriger. À l'inverse, Clairvaux, frappé en 1753 par un violent incendie, connaît un accident de sens inverse à cette époque – celui-ci bien réel¹²⁴.

Un graphique va nous permettre de mettre en lumière le différentiel d'évolution entre populations urbaine et rurale.

123. Ainsi Véria, qui pour 80 feux annonce « 62 hommes mariés, 18 veuves, 12 garçons, et 26 filles » (soit 118 personnes, valeur du feu 1,47) ; Bouzailles, pour 18 feux, « 14 hommes, 2 veuves, 10 jeunes gens » (soit 26 personnes, valeur du feu 2,22) ; ou encore Montagna-le-Reconduit, pour 34 feux, « 42 hommes mariés, dont 17 sont locataires, journaliers et sans bien ; 10 veuves, 8 garçons et 6 filles » (soit 66 personnes, valeur du feu 1,94).

124. En 1753, un incendie criminel avait détruit une partie si importante de la ville que plus de la moitié de ses habitants avaient dû fuir leur foyer pour trouver ailleurs un abri temporaire – il y avait en 1755 cinquante deux feux, contre cent vingt en 1747. Cette même année 1755, on signale à Clairvaux « 35 maisons existantes, 57 incendiées » (ADD 1 C 852). La population revint ensuite, une fois la ville reconstruite.

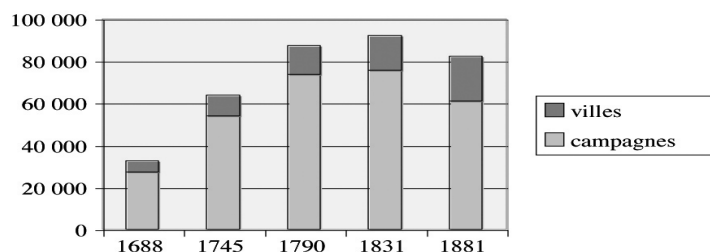


tableau 4. — Évolution de la population, 1688-1881

Le contexte général de l'évolution démographique comtoise aux XVII^e et XVIII^e siècles est la récupération progressive des pertes immenses subies lors de la Guerre de Dix Ans, qui avait laissé la province exsangue.

Lorsque débute la période que nous allons étudier, une part très importante de la croissance démographique du XVIII^e siècle comtois a déjà été réalisée ici, avec un quasi doublement depuis 1688. Cette croissance se poursuit, avec un léger ralentissement, jusqu'en 1790. Les courbes s'infléchissent alors, et c'est une diminution que l'on enregistre entre 1826 et 1831 : la population urbaine augmente très légèrement, mais les zones rurales perdent quelque 900 habitants en 5 ans, trace sans doute d'un certain exode rural. La période qui nous intéresse marque en fait l'apogée de la population rurale en valeur absolue ; elle atteint à cette époque des sommets qu'elle ne retrouvera pas par la suite. L'essor relatif des petites villes (ou tout au moins des plus industrielles d'entre elles) ne parviendra pas dès lors à compenser la chute de la population des villages, et la région se dépeuplera.

La densité de la population est ici, vers 1830, de 52 habitants au km². Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale de 61 habitants au km² évoquée par Jean-Pierre Poussou¹²⁵, sans présenter toutefois un caractère exceptionnellement faible. Avec 18 % de la population demeurant dans les villes (selon notre définition), on pourrait hésiter à conclure, par rapport à la moyenne nationale de 18,8 % évoquée également par Jean-Pierre Poussou ; mais cette dernière prend en compte une limite de 3 000 habitants¹²⁶, et l'application de cette même limite dans notre région ne laisse plus comme ville que Saint-Claude, ramenant son taux d'urbanisation à 5,7 % et consacrant son caractère fondamentalement rural.

L'évolution du *nombre de feux* ou de *foyers* doit être analysée avec attention, car il s'agit d'un facteur déterminant de la structure foncière.

125. J.-P. POUSSOU, *op. cit.*, p. 206, citant C. H. POUTHAS.

126. *Ibid.*, p. 209.

D'après les données d'Ancien Régime (éventuellement corrigées) que nous avons utilisées, la valeur moyenne du feu, vers 1750, avoisinait 5,5 ; le nombre des feux s'établissait donc à cette époque aux alentours de 11 600, dont 9 800 dans les campagnes. Pour ce qui concerne la fin de la période, une étude des recensements nominatifs (souvent disponibles à partir de 1836), menée sur plusieurs communes du canton de Clairvaux, nous a amené à conclure à un effectif moyen de 4 personnes par foyer, sans qu'apparaisse a priori un écart net entre villes et campagnes. On peut donc considérer que vers 1830, les quelque 92 100 habitants de notre région formaient environ 23 000 foyers (4 000 dans les villes, pour 19 000 dans les campagnes).

Labourage et pâturage

Nous disposons, pour ce qui concerne l'agriculture, des résultats précis fournis par les résultats de l'enquête de 1836¹²⁷. Au cas précis de l'élevage, et pour le seul bailliage d'Orgelet, on verra que des comparaisons ont pu être établies avec des chiffres remontant à 1755.

L'enquête de 1836 nous permet, en premier lieu, de prendre la mesure concrète de la répartition des sols entre les différentes cultures.

Voici donc la preuve tangible du fait que le froment et le maïs, dominants dans la Plaine, cèdent progressivement la place, au fur et à mesure que l'on progresse en altitude, au seigle et surtout à l'orge. La pomme de terre, présente partout, occupe constamment 10 % environ des terres labourables.

Part des terres labourables	Plaine	Plateau	Montagne	Moyenne
Froment	44,2 %	36,5 %	11,2 %	31,9 %
Méteil	-	3,5 %	4,0 %	3,3 %
Seigle	0,5 %	0,4 %	2,4 %	0,8 %
Orge	5,5 %	21,6 %	40,5 %	24,1 %
Avoine	14,0 %	6,9 %	18,0 %	9,9 %
Maïs ou millet	20,1 %	14,7 %	2,4 %	12,6 %
Pommes de terre	8,6 %	8,1 %	8,6 %	8,3 %
Prairies artificielles	2,4 %	2,8 %	10,5 %	4,4 %
Divers	4,9 %	5,3 %	2,5 %	4,7 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

tableau 5. — Part du sol consacrée aux différentes cultures, 1836

Pour ce qui concerne l'élevage, la même enquête de 1836 fournit des chiffres précis que nous présentons en têtes de bétail au km², indicateur le plus parlant.

127. ADJ 6 M 1157, 1158 et 1161, Statistiques agricoles (1836).

Animaux au km ²	Plaine	Plateau	Montagne	Moyenne
Bœufs	12,49	11,65	1,21	7,18
Vaches	13,71	12,04	19,69	15,43
Moutons	4,10	2,69	0,10	1,64
Brebis	13,67	10,96	0,72	6,67
Porcs	10,18	3,74	1,09	2,91
Chevaux	0,37	0,61	1,33	0,91
Juments	1,23	1,30	0,08	0,77
Mules et mulets	0,12	0,41	0,01	0,22
Anes	0,74	0,41	0,26	0,36

tableau 6. — Cheptel au km², 1836

Ici encore, nous obtenons donc confirmation de ce que déclaraient les sources descriptives : c'est ainsi que les vaches atteignent dans la Montagne leur densité maximale – nous sommes ici dans le règne de l'élevage. *A contrario*, les bœufs ne sont guère prisés comme animaux de trait en altitude...

L'enquête de 1755¹²⁸, nous permet d'esquisser, pour le seul bailliage d'Orgelet, une comparaison avec les chiffres de 1836¹²⁹.

Espèces	1755	1836	Progression
Bovins	13 513	27 540	104 %
Ovins	5 343	18 425	245 %
Chevaux	1 514	2 048	35 %
Porcins	556	3 875	597 %
Anes et Mulets	180	775	331 %

tableau 7. — Évolution du cheptel du bailliage d'Orgelet, 1755-1836

Cette comparaison, qui n'a malheureusement pas son pendant pour la Terre de Saint-Claude, révèle à la fois l'importance du cheptel en 1755 et son développement au cours de la période. Toutefois ce dernier varie selon les espèces : simple doublement pour les bovins, il traduit une véritable explosion de l'élevage ovin et porcine, mais également de celui des ânes et des mulets.

L'analyse plus détaillée des résultats de l'enquête de 1755 offre quelques autres résultats intéressants. C'est ainsi que la présence des chevaux (qui semblent être souvent des juments...) progresse avec l'altitude. L'élevage des ânes et des mulets est concentré dans les cantons de Saint-Julien et d'Arinthod. Avec quelque 13 500 têtes, les bovins constituent néanmoins l'essentiel du cheptel ; au gré des déclarations souvent contradictoires des communautés, il semble que vaches et bœufs feraient à peu près jeu égal. Les « bêtes à laine », enfin, sont surtout présentes dans les

128. ADD 1 C 852 à 854.

129. On a considéré comme négligeables les problèmes posés par les communautés « échangées » avec les départements voisins en 1790.

cantons d'Arinthod et d'Orgelet. Détail significatif, les habitants de Granges-de-Noms signalent qu'« ils ne tiennent aucune bête à laine parce qu'il n'ont point de parcour ».

Cadastre et rentabilité des terres

Les *états récapitulatifs* du cadastre vont nous permettre d'obtenir une représentation aride, certes, mais exacte, claire et comparable, de notre région vers 1830.

Ils sont établis par commune, avec des chiffres détaillés par *natures de propriété*. Aussi leur présentation nécessite-t-elle une étape de synthèse. Trois zones géographiques (Plaine, Plateau, Montagne) ont donc été formées à partir des différents cantons¹³⁰. Un découpage plus fin, tenant compte par exemple des zones géographiques évoquées plus haut (la Petite Montagne par exemple) a paru complexe à mettre en œuvre. D'où les résultats suivants :

	Total du cadastre
Surface totale	177 054 ha
Surface imposable	173 739 ha
Revenu imposable	1 768 097 F

tableau 8. — Totaux du cadastre (surfaces et revenus)

Ceci nous rappelle bien sûr qu'il existe une différence entre *surface totale* (les 1 770 km² évoqués plus haut) et *surface imposable*. Par définition, la différence est formée de biens non imposables, soit par leur nature (chemins, lacs, cimetières, etc.), soit par celle de leur propriétaire (l'État). Dans ce dernier cas toutefois, nous avons apporté une correction à la *surface imposable* au sens du cadastre (173 544 hectares) en y rajoutant les biens appartenant à l'État, qui se résument à peu près ici aux 195 hectares de la forêt nationale de Bonlieu.

La bonne compréhension de la notion de *revenu imposable* nécessite, on le sait, de distinguer *propriétés bâties* et *non bâties* :

	Revenu total	Revenu PNB	Revenu PB	% PB dans le revenu
Plaine	246 855	206 756	40 099	16,2 %
Plateaux	921 060	824 285	96 775	10,5 %
Montagne	600 182	493 290	106 892	17,8 %
<i>Ensemble</i>	<i>1 768 097</i>	<i>1 524 331</i>	<i>243 766</i>	<i>13,8 %</i>

tableau 9. — Revenu des propriétés bâties et non bâties (cadastre)

130. Le canton de Saint-Amour a été assimilé à la *Plaine*. Ceux de Saint-Julien, d'Arinthod, d'Orgelet, de Clairvaux et de Moirans forment le *Plateau*. Les quatre derniers forment la *Montagne*.

La formation du revenu imposable tient donc avant tout, ici, à la propriété non bâtie. Le revenu imposable de la propriété bâtie est plus important en proportion dans la Plaine et la Montagne, où sont respectivement situées Saint-Amour et Saint-Claude, que dans le Plateau, où les villes sont de taille plus modeste.

La surface imposable, qui ne concerne que la *propriété non bâtie*, peut être détaillée par natures de propriétés, selon des regroupements qui seront expliqués plus loin :

	Champs	Prés	Pâtures	Bois	Prés bois	Vignes	Divers	Total
Plaine	4 163 48 %	630 7 %	1 429 17 %	1 814 21 %		440 5 %	158 2 %	8 635 100 %
Plateau	31 701 35 %	9 489 11 %	22 488 25 %	24 087 27 %	975 1 %	413 -	537 1 %	86 690 100 %
Montagne	17 338 23 %	5 591 7 %	21 676 29 %	23 500 31 %	6 765 9 %	-	544 1 %	75 414 100 %
Ensemble	53 202 31 %	15 710 9 %	45 594 26 %	49 402 28 %	7 740 4 %	853 -	1 239 1 %	173 739 100 %

tableau 10. — Surfaces par zone géographique et nature de propriété (cadastre)

Avec l'altitude, on voit donc se réduire la surface consacrée aux champs et disparaître les vignes, alors que progressent au contraire les pâtures, les bois et les prés-bois : vision aride, mais précise, des observations relevées plus haut dans les sources descriptives.

L'*Annuaire du Jura* pour 1821 mentionnait les répartitions suivantes entre les différentes natures de propriétés, au niveau du département pris dans son ensemble : 29 % de terres labourables, 9 % de prés, 32 % de pâtures et divers, 26 % de forêts, 5 % de vignes. La région étudiée ne diffère donc pas fondamentalement du département du Jura pris dans son ensemble : elle est seulement un peu plus boisée que la moyenne, et la vigne y est plus rare ; globalement, elle est représentative des différents étages géographiques du département.

À titre de comparaison, on pourra citer deux autres analyses faites ailleurs à partir de sources semblables : le paysage évoqué ici rappelle le Doubs de Jean-Luc Mayaud, département dans lequel on trouve 37 % de terres labourables, et 26 % de forêts¹³¹ ; à l'inverse, le contraste est frappant avec la Beauce de Jean-Claude Farcy, où les terres labourables représentent 86,8 % des sols, les prés 1,3 %, les friches et landes 1,1 %, les bois 7,6 % et les vignes 1,5 %¹³². Cette comparaison est éloquentes – elle montre à quel point les données cadastrales, au-delà de leur sécheresse, peuvent être évocatrices.

131. Jean-Luc MAYAUD, *Les secondes républiques*, op. cit., pp. 37 et 57.

132. J.-C. FARCY, op. cit., p. 13.

Le cadastre permet d'introduire la problématique de la *rentabilité des terres*, une composante majeure, bien entendu, d'une sorte de « carte d'identité » d'une région dans le cadre de comparaisons interrégionales. En effet, il permet de calculer le revenu à l'hectare, qui donne en principe une idée de la richesse agricole relative des différentes régions.

Certes l'homogénéité de la détermination des revenus imposables, d'un canton à l'autre, n'est pas assuré – c'est ainsi que dans les limites mêmes de notre région, les revenus du canton de Morez nous ont paru assez régulièrement sous-évalués. Mais si l'on analyse ces chiffres en s'affranchissant de ces réserves, on remarque un parallélisme frappant entre altitude et diminution du revenu à l'hectare, allant de pair par ailleurs avec une augmentation de la surface moyenne par case matricielle.

	Surface imp.	Revenu PNB	Revenu à l'hectare	Nombre de cases	Surface par case
Plaine	8 634	206 756	23,95 F	3 116	2 ha 77
Plateaux	89 689	824 285	9,19 F	19 174	4 ha 68
Montagne	75 416	493 290	6,54 F	11 471	6 ha 57
<i>Total région étudiée</i>	<i>173 739</i>	<i>1 524 331</i>	<i>8,77 F</i>	<i>33 761</i>	<i>5 ha 15</i>

tableau 11. — Revenu à l'hectare par zone géographique (cadastre)

Toutefois, le *revenu à l'hectare* ne constitue, à tout prendre, qu'une partie du problème. Ce qui compte en effet pour un investisseur, citadin par exemple, n'est certes pas le fait qu'un hectare, dans le Plateau, ait un revenu de 9,19 francs, mais le rapport de ce revenu à la somme qu'il a fallu investir – en bref, le *prix de vente à l'hectare*. Celui-ci n'est évidemment pas mentionné par les matrices du cadastre, pas plus d'ailleurs que par les tables des vendeurs ou des acquéreurs qui seront évoquées plus loin. Il est donc difficile de mesurer exactement cette donnée essentielle qu'est la *rentabilité de l'investissement foncier*.

Mais des sources connexes viennent heureusement à notre secours. C'est ainsi que le *Dictionnaire* de Rousset indique systématiquement, pour chaque commune, le revenu réel des propriétés vers 1850. Il nous a permis d'établir, par compilation des chiffres communaux, le tableau suivant :

	Rentabilité des propriétés
Plaine	3,4 %
Plateau	3,2 %
Montagne	2,9 %
<i>Moyenne</i>	<i>3,2 %</i>

tableau 12. — Rentabilité des propriétés par zone géographique, d'après Rousset

Le minimum absolu (2,5 %) est atteint dans le canton de Morez. La rentabilité des terres diminue donc avec l'altitude (comme le faisait d'ailleurs le revenu à l'hectare du cadastre). Elle correspond, on le verra, de très près à la carte de l'emprise foncière de la noblesse et de la bourgeoisie.

Les autres sources disponibles viennent confirmer les conclusions du *Dictionnaire* de Rousset. Lequinio disait par exemple à propos du prix des terres dans le Jura :

« Elles ont toujours été fort chères, et le sont encore. Dans la plaine, la côte et le plateau, elles rapportent maintenant trois et demi pour cent, quatre au plus ; dans les montagnes, elles ne rapportent que deux pour cent, au plus deux et demi. L'immense étendue des forêts, par conséquent le peu de terrain en culture, et la division des propriétés, sont les premières causes de cette grande valeur partout ; et l'attachement indicible des montagnards à leurs rochers, est chez eux la cause particulière de cette cherté que l'on peut dire extrême, quand elle se compare à la stérilité de leur sol »¹³³.

En 1835, le docteur Pyot déclarait à propos du canton de Clairvaux :

« en général les terres dans la Combe d'Ain ne rendent que le 3 pour %, toutes celles de la partie supérieure du canton ne produisent que le deux et demi %, c'est là du moins le taux sur lequel elles s'affèrent dans les communes voisines de Clairvaux. À Soucia, Thoiria et à Clairvaux même, on en retire souvent le 3 % et même plus »¹³⁴.

Nous avons tenté notre propre approche de cette rentabilité des terres, à partir du corpus constitué par les ventes nationales que nous étudierons plus loin. Les documents d'archives nous donnent en effet accès, pour chaque bien vendu, à son revenu, que l'on peut mettre en regard du prix de vente « déflaté », c'est-à-dire corrigé des effets de l'inflation. Seules les ventes portant sur des biens ruraux (parcelles et domaines) effectuées avant l'an IV ont été retenues. Les résultats permettent de dégager une rentabilité moyenne de 2,80 % environ, tout à fait conforme aux différents témoignages qui viennent d'être cités. La valeur des biens nationaux serait-elle, en moyenne, sous-évaluée que par simple effet mathématique la rentabilité calculée ici se trouverait sur-évaluée, laissant envisager des rentabilités inférieures sur le marché foncier ordinaire.

133. J.-M. LEQUINIO, *op. cit.*, t. II, p. 442.

134. J.-J.-R. PYOT, *Statistique, op. cit.*, p. 40.

Bien	Nombre	Prix de vente	Revenu	Rentabilité
Biens nationaux de première origine, ventes antérieures à l'an IV, parcelles et domaines ¹³⁵	1 065	2 289 312 [#]	63 919 [#]	2,79 %
Biens nationaux de deuxième origine, ventes antérieures à l'an IV, parcelles et domaines	916	1 085 918 [#]	30 378 [#]	2,80 %

tableau 13. — Rentabilité des biens nationaux

La rentabilité des placements fonciers est donc faible dans la région étudiée, à laquelle peuvent s'appliquer les propos de Philippe Vigier, concernant avant tout le massif alpin :

« Le coût relativement élevé de la terre, par rapport aux revenus que l'on en retire, a depuis toujours détourné les détenteurs de capitaux d'acquérir des terres dans les massifs montagneux »¹³⁶.

Avouons que si cette faible rentabilité peut être établie avec certitude, il est un point sur lequel nous n'avons pas pu conclure pour ce qui nous concerne, à savoir son évolution dans le temps, entre 1750 et 1830. Il s'agit là d'un point très important, qui solliciterait pour conclure des analyses très approfondies.

Cette faible rentabilité des placements fonciers va jouer un rôle majeur dans l'évolution de la structure foncière locale – car elle dissuadera les non résidents d'y investir. À cela va s'ajouter l'éloignement des grandes villes, et le fait que les élites locales ont une tendance marquée à l'exil, ce qui a pour conséquence à plus ou moins long terme la vente de leurs biens locaux. Mettons en regard ces constats avec la situation évoquée par Henri Gerest dans la plaine du Forez : notre région présente les caractéristiques d'une région victime du *syndrome d'Urfé*, et on aurait bien du mal à y découvrir l'équivalent des investissements lyonnais qu'il évoque. On peut dès maintenant former l'hypothèse que nos constats pourraient fortement diverger.

135. Le revenu a été calculé en prenant le 1/22^e des valeurs d'estimations. Le prix de vente tient compte des valeurs déflatées.

136. Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 65.